

# Les Moutiers EN RETZ

*La mer à la campagne*

**2021  
PRINTEMPS  
ÉTÉ**



[www.mairie-lesmoutiersenretz.fr](http://www.mairie-lesmoutiersenretz.fr)

# LA Fab'RIC

Restaurant - Bar - Lounge

02 40 64 26 53  
restaurantlafabric@gmail.com



Route Verte / Domaine du Collet / 44760 LES MOUTIERS EN RETZ



Le Moulin des Tréans  
Chambres d'hôtes  
*La campagne en bord de mer*

Renseignements :  
02 51 18 74 52   
lemoulindestreans@outlook.fr

Chemin des Tréans - 44760 LES MOUTIERS EN RETZ



Pépinière Paysagiste  
**Atlantic Jardin**

Pépinière - Laurent Trouillard | Paysagiste - Fabrice Dousset  
port. 06 61 03 31 02 | port. 06 99 54 19 70  
arbres, arbustes, création, entretien,  
palmiers, fruitiers, dallage, éclairage...

La Rairie - 44760 Les Moutiers en Retz  
Tél. 02 40 21 93 96 - [www.atlanticjardin-pepinieres.fr](http://www.atlanticjardin-pepinieres.fr)



Le spécialiste des mèches, balayages et couleurs

**lc.**  
LE SALON  
latitude  
COIFFURE

NOUVEAU COLORATION 100% VÉGÉTALE!

LES MOUTIERS 02 40 64 66 96 • LA BERNERIE 02 40 82 71 03  
PORNIC 02 40 82 01 21 • LE CLION SUR MER 02 40 64 61 31



**IMMOLLIVIER**

Agence immobilière  
20 bis rue du Prieuré  
44760 LES MOUTIERS EN RETZ

Sandra OLLIVIER | Karine LAROCHE  
06 60 22 68 77 | 06 50 71 16 60  
sandra.ollivier444@hotmail.fr | karine.laroche@outlook.fr

[www.immollivier.com](http://www.immollivier.com)



**Boucherie - Charcuterie - Traiteur**

**FURET Père & Fils**  
Laurent et Jonathan

Charcuterie à l'ancienne,  
Boudins, Andouillettes,  
Rillettes, Rillons...

5 place de l'Eglise Madame  
44760 Les Moutiers en Retz **02 40 82 72 31**



**POISSONNERIE**  
Des Moutiers

Spécialiste des produits côtiers

Présent sur les marchés toute l'année de :  
Le Bernerie, Pornic, La Birochère

8 place de l'Église  
44760 LES MOUTIERS EN RETZ  
Tél. 02 40 64 69 46

Ouvert toute l'année



## Chères Monastériennes, Chers Monastériens,

Vous commencez la lecture de votre bulletin municipal à un moment encore profondément marqué par une actualité sanitaire dominante. Je souhaite vivement que sa lecture vous permette une échappée pleine de douceur et d'espoir. Et s'agissant « d'échappée », nous avons notamment choisi de vous parler « vélo ». S'inscrivant dans une politique globale de notre territoire en faveur du développement des déplacements doux et, faisant suite aux réflexions engagées depuis plus de 3 ans maintenant, nous espérons enrichir et sécuriser les tracés accessibles aux vélos. Mais, plus rapidement, nous entendons répondre aux nombreuses demandes d'harmonisation de la circulation le long du littoral entre la Bernerie et Les Moutiers sans pour autant négliger la sécurité notamment pour les enfants. C'est donc à titre expérimental que la circulation des vélos sur ce linéaire, sera prochainement autorisée les jours de semaine à l'exclusion des jours fériés et des semaines de vacances, avec une limitation à 5 km heure.

Ce bulletin est aussi l'occasion de présenter les nouvelles orientations en matière d'animations. Nous avons pu tester l'an dernier certaines dispositions qui nous semblent en cohérence avec les caractéristiques de notre commune. D'une manière générale, il s'agit moins de rechercher une attractivité massive sur quelques événements en période estivale qu'une succession de temps culturels et sportifs étalés dans le temps et l'espace.

Emblématique d'une telle évolution, des déambulations artistiques vous seront proposées pendant tout l'été. Le temps fort de L'œuvre d'un jour sera reconduit. Les actions concertées entre Associations, Commerçants, comme le fut le très beau « Noël au bourg » seront favorisées. Comme l'an dernier, le podium ne viendra pas masquer notre belle Eglise classée mais de nombreuses animations se dérouleront sur la place ou à proximité. L'Eglise devrait continuer d'accueillir des concerts des Mercredis de Prigny. Un Cinéma de plein air devrait prendre place sur l'espace Jean Varnier et des animations musicales seront proposées dans le jardin de la mairie et même sur la plage.

En bref, comme en de nombreux domaines, il ne s'agit pas d'attendre de refaire comme avant mais de mettre à profit ce que les difficultés et contraintes nous ont conduit à imaginer. Nous espérons ainsi élargir le champ des possibles, ne pas subir les limitations encore probables mais tenter ce que nous n'aurions peut-être jamais ou que plus tardivement mis en œuvre.

Je souhaite à tous nos jeunes et moins jeunes de passer une période estivale réconfortante et joyeuse, aux commerçants, artisans et forces vives de retrouver équilibre et prospérité dans un territoire attaché à ce qu'il y fasse bon vivre et travailler.

Pascale Briand, Maire



**Revue municipale N° 143**  
 ISSN 1269-5882  
 Dépôt légal : Avril 2021  
 Tirage : 1 000 exemplaires  
 Directrice de la publication :  
 Pascale Briand  
 Rédaction :  
 commission Information  
 Réalisation :  
 Editions Offset 5. Regé  
 Crédit photos :  
**mairie des Moutiers en Retz**  
[www.mairie-lesmoutiersenretz.fr](http://www.mairie-lesmoutiersenretz.fr)



■ Rétrospective.....p.02	■ La parole aux plus jeunes .... p.26	■ Les services de santé..... p.36
■ L'actualité des élus et des services .....p.05	■ Histoire-Patrimoine.....p.28	■ La CAF vous informe ..... p.36
■ Pornic Agglo .....p.22	■ Dossier : le vélo.....p.30	■ Du côté des associations ..... p.37
	■ Vie économique .....p.35	

# Rétrospective



**26 septembre 2020**

Nettoyage des plages  
avec le club nautique



**20 septembre 2020**

Journée du patrimoine

**15 novembre  
2020**

Tempête aux  
Moutiers



**11 février 2020**

Les Moutiers enneigés



**11 novembre 2020**

Cérémonie de commémoration



**17 septembre 2020**

Remplacement d'un épi



**5 décembre 2020**

Téléthon



**19 décembre 2020**

Noël au bourg



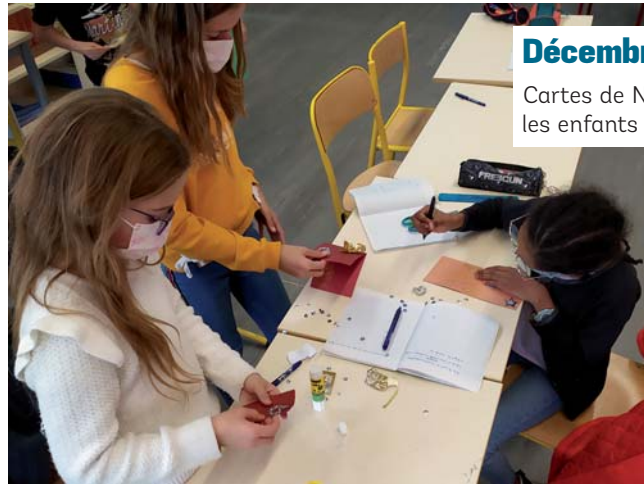
**19 décembre 2020**

Noël au bourg



**Décembre 2020**

Boîtes de Noël par les enfants du CME



**Décembre 2020**

Cartes de Noël par les enfants du CME



**19 décembre 2020**

Noël au bourg



**13 janvier 2021**

Vœux des enfants du CME



**14 février 2021**

Les Moutiers enneigés



**La Cave Saint Bernard** *Ambiance Bistrot, Cave!*  
**BAR À VINS**  
 Grands vins de France, régionaux...  
 Grands whiskies - bières belges

Prenez le temps d'un Bon moment  
*Ambiance Bistrot*

**Lauréat**  
 CCI Saint-Nazaire  
**mon commerce**  
 à des idées

**OUVERT 7j/7**  
 En JUILLET et AOÛT

Ouverture du mardi au samedi 10h-15h & 17h-22h  
 Dimanche jusqu'à 15h.

**09 86 29 35 85 / 06 15 96 37 78**  
 5<sup>Ter</sup> place de l'Eglise Madame - 44760 LES MOUTIERS EN RETZ

**Proxi SUPER** Distributeur PAIN 24h/24

**OUVERT 7j/7**

**02 51 74 61 88**  
 Les Moutiers en Retz

du lundi au vendredi: 9h-12h30 et 16h-19h30  
 Samedi: 9h-13h et 16h-19h30 - Dimanche: 9h-13h  
 Juillet et Août: 8h30 à 20h SANS INTERRUPTION

**BAR \* TERRASSE \* OUVERT À L'ANNÉE**  
**RESTAURANT TRADITIONNEL**

**SPÉCIALITÉS**  
 GRENOUILLES ET ANGUILES  
 FRITES MAISON  
 FRUITS DE MER

**JOURNÉE À THÈME LE VENDREDI**

**Le Port du Collet**  
 44760 Les Moutiers-en-Retz  
 ☎ 02 40 21 10 27  
 WWW.LECLUSIER.COM

*la Maison DE L'ECLUSIER*

**Centre Hippique de la Mer**

Brigitte GUILLOU

38 route du Collet - 44760 Les Moutiers en Retz  
 Tél. 02 40 64 64 51 - Port. 06 80 84 27 12

Equitation - Chevaux et poneys - Stages - Cours - Promenades et randonnées

centrehippiquedelamer@orange.fr  
 www.centrehippiquedelamer.ffe.com

**MAISON DE LA PRESSE** Fred & Céline

**Lournaux** PRESSE

9 place de l'Eglise  
 Les Moutiers en Retz ☎ **02 40 82 72 08**

**Les Délices de l'Air Marin**

Glaces, Sorbets, desserts glacés, yaourts, lait cru, fabriqués à la ferme

**Vente directe ! Magasin à la ferme**

Gwendoline ROCHER - 06 32 50 54 80  
**GAEC L'AIR MARIN** - 2 bis, La Fradouillère  
 44760 LES MOUTIERS EN RETZ  
 delicesairmarin@orange.fr - www.delicesairmarin.com

**Ets Yvan Avril**  
 Ostréiculteur - Expéditeur

Le Port du Collet  
 44760 Les Moutiers en Retz  
 Tél. 02 40 21 44 21  
 Email : avril.huitres@orange.fr

**Vente Huîtres 24h/24**

en magasin

**Juillet et Août** → **Septembre à Juin**  
 Lundi au dimanche  
 de 10h à 12h et de 16h à 19h  
 Lundi au vendredi 9h à 12h et de 13h30 à 17h30  
 Samedi et dimanche 9h30 à 12h

**ARTISAN BOULANGER • PÂTISSIER**

*Nathalie et James Mellerin*

**02 40 82 75 47**

11, rue de l'Abbé Baconnais - 44760 LES MOUTIERS EN RETZ



## Les animations estivales communales

Pour cet été, la commission « Animations-Vie associative » vous a concocté un programme riche et varié tant par son contenu que par la diversité des lieux où se dérouleront les événements. Pour cet été encore, des adaptations seront nécessaires (public assis)... Le programme est encore susceptible de subir des modifications en fonction de l'évolution des conditions sanitaires.

**3 juillet** : une prestation musicale originale, de **Delphine Coutant** accompagnée de ses musiciens (Cécile Gravot et Daniel Trutet) vous sera proposée **sur la plage, à marée basse**.

**10 juillet** : À cette date, débutera le projet porté par **Carole Marchand, Maëlle Baudry et Pollène Eymon** sur le thème de **l'art et de la poésie**. Elles seront accompagnées par des musiciens en déambulation.

**13 juillet** : La programmation avec **l'Orchestre Indiana, la fanfare de Bourgneuf, la retraite aux flambeaux** et le **feu d'artifice**, pourra être modifiée en fonction des contraintes sanitaires du moment.

**17 juillet** : **Charley Duds** vous proposera, dans le **jardin de la**

**mairie**, un live guitare/voix sur des reprises acoustiques, suivi d'une seconde partie avec ses compositions électro.

**24 juillet** : **Le duo musical YEP** composé d'une chanteuse (Yaeell Chéron) et d'un guitariste-chanteur (Pierrick Masson) vous fera voyager au travers de ses reprises dans un univers pop, rock, disco de la chanson française et internationale.

**31 juillet** : **Le groupe Hêregh** (Philippe Diais, Philippe Tessier, Béatrice Tessier) vous proposera des musiques bretonnes à chanter, à écouter... malheureusement il ne sera pas possible de danser !

**7 août** : **Atou'Trèfle** groupe entre rock et musique festive aux couleurs celtiques viendra apporter du pep's à cette soirée.

**15 août** : « **Sur la Route du Jeu** » vous fera découvrir divers jeux grand format (jeux de mémoire, de stratégie, de réflexion...). Il vous sera également possible de vous laisser happer par les standards de Jazz/Bossa/Groove que jouera le **Groupe Blue in Retz**.

**20 août** : Une projection en plein air (si le temps s'y prête), à **L'espace Jean Varnier**, du film Roxane réalisé en 2018 par Mélanie Auffret avec Guillaume De Tonquédec et Léa Drucker vous sera proposée par Cin'Étoiles. Un repli en salle est envisagé si nécessaire.

**28 août** : Auteurs, compositeurs, interprètes, Den et Kant, du **duo Chadame**, vous proposeront du rock folk acoustique.



DES JOURNÉES À THÈME SONT ÉGALEMENT EN PRÉPARATION :

- « **Fête du Vélo** », le 6 juin
- « **Fête de la Mer et des Littoraux** », le 27 juin
- « **Journée Sportive** », le 28 août
- **2<sup>ème</sup> édition de « L'œuvre d'un jour »**, le 12 septembre
- « **Journées Européennes du Patrimoine** », les 18 et 19 septembre

Nous sommes impatients de vous rencontrer lors de ces nombreuses manifestations, qui, nous l'espérons, permettront de vivre des moments de fête, de partage, de joie, dans le strict respect des mesures sanitaires en vigueur.

## Une déambulation artistique et poétique aux Moutiers

### ART ET POÉSIE À TOI DE JOUER !

En 2021, autour de la création, trois femmes se sont retrouvées pour vous proposer une (re) découverte des Moutiers-en-Retz. Elles vous invitent sur les traces des hommes et des femmes qui ont écrit ce pays pour que petits et grands accèdent à une nouvelle lecture de cet environnement.

L'art et la poésie se mêlent à travers personnages



emblématiques, jeux de mots et poèmes. Tout au long de l'été, ce guide vous accompagne de manière ludique dans les ruelles du village pour développer un autre regard sur les richesses locales.

Un vernissage aura lieu le samedi 10 juillet sur la place de l'église, accompagné de musiciens en déambulation.

### LES CRÉATRICES DU PROJET

Carole Marchand, Pollène Eymon et Maëlle Baudry se sont rencontrées lors de leurs études à Paris. Leurs univers s'inspirent respectivement du monde de la culture, de l'art thérapie et de l'édition. Après avoir vécu un confinement qui a fait naître en elles des idées nouvelles, elles ont décidé de faire vivre la culture malgré le contexte actuel. Pour cela, elles se sont plongées dans l'histoire des Moutiers pour vous proposer cette déambulation. En construisant ce projet, elles souhaitent que cette année soit le déclenchement de l'écriture d'une histoire collective dans un village qui leur tient à cœur.



## Animations sportives communales

En cette période de pandémie, les mesures sanitaires obligeant la fermeture des salles et la distanciation physique, les activités sportives sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Seules les activités en plein air pour les mineurs sont autorisées.

Durant la période des vacances de février, les enfants ont pu pratiquer le tennis, les rollers, le hand-ball, le football, le basket, en extérieur, et la randonnée vélo.

Pour les adultes, des vidéos de gymnastique d'entretien sont disponibles sur le site de la mairie, en espérant reprendre le plus rapidement possible les activités.

## Élections des 20 et 27 juin 2021, salle Jean Varnier



**Les élections régionales et départementales initialement prévues en mars, se dérouleront les 20 et 27 juin 2021. Les deux élections se déroulent le même jour mais suivant des modalités différentes.**

Les élections régionales ont lieu tous les six ans, elles sont organisées selon un scrutin de liste proportionnel à deux tours avec prime majoritaire.

Les conseils départementaux sont renouvelés dans leur intégralité tous les six ans. Les conseillers départementaux sont élus au scrutin binominal à deux tours dans le cadre des cantons, pour la

commune des Moutiers-en-Retz, le canton de Pornic. Chaque binôme de candidats et de leurs remplaçants est obligatoirement composé d'une femme et d'un homme.

**Compte tenu de la complexité d'organisation causée par la concomitance de ces deux scrutins et en raison de la crise sanitaire, ces élections se tiendront salle Jean Varnier pour l'ensemble des électeurs inscrits dans les deux bureaux de vote de la commune.**

Les personnes non inscrites sur les listes électorales et qui souhaitent le faire peuvent déposer leur demande jusqu'au 7 mai 2021. Cette démarche peut être menée à partir du site Internet de la commune (*Démarches en ligne, guichet virtuel*).

<https://www.vie-publique.fr/en-bref/278841-departementales-et-regionales-2021-decret-de-convocation-des-electeurs>



## Comptes rendus Municipaux

### Délibérations du conseil municipal (extraits)

Cette rubrique présente des extraits des comptes rendus des trois derniers conseils municipaux de l'année 2020, 22 septembre, 16 novembre et 14 décembre 2020, du premier conseil municipal de l'année en cours, 22 février 2021 ainsi que le budget 2021 adopté à l'unanimité lors du conseil municipal du 15 mars 2021.

L'intégralité des comptes rendus sommaires des conseils municipaux est disponible sur le site de la commune : [www.mairie-lesmoutiersenretz.fr](http://www.mairie-lesmoutiersenretz.fr)

#### CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2020

##### I – COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU MAIRE

###### 1.1 – Droit de préemption urbain

Monsieur le Premier Adjoint présente les renonciations au Droit de Préemption Urbain exercées en Juillet et Août 2020. Le Conseil Municipal en prend acte.

##### II – DOMAINE ET PATRIMOINE

###### 2.1 – Projet d'échange de terrains sans soulte – Zone aquacole de Iyarne

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les Établissements TARAUD sont propriétaires des parcelles cadastrée AS n° 23 et AS n° 98 sur la zone aquacole des Moutiers en Retz.

Afin de pouvoir développer son entreprise, Monsieur TARAUD souhaiterait pouvoir échanger la parcelle AS n° 23 contre la parcelle AS n° 24 – appartenant à la commune – afin d'avoir un ensemble cohérent et faciliter l'exploitation :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :  
Madame le Maire entendu :

- DÉCIDE de procéder à l'échange de terrains avec les Établissements TARAUD – 17 Port des Brochets – 85230 BOUIN dans les conditions précisées ci-dessus.
- PRÉCISE que cet échange aura lieu sans soulte de part et d'autre.
- STIPULE que tous les frais afférents à cette transaction (notaire, géomètre...) seront partagés entre la commune et les établissements TARAUD (montant divisé en deux parts égales).
- AUTORISE Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer l'acte authentique, qui sera établi par Maître TOSTIVINT, Notaire à La Bernerie en Retz, pour le compte de la commune, ainsi que toutes autres pièces nécessaires.
- AUTORISE Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué, à effectuer toute formalité et à signer tout acte ou

document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

###### 2.2 – Acquisition des parcelles cadastrées section ae n°107 et ae n°5 auprès de la SAFER

Madame le Maire informe l'Assemblée que la commune souhaite acquérir les parcelles cadastrées Section AE n° 107 et AE n° 5, classées en Ns au PLU, achetées par la SAFER par voie de préemption.

###### MOTIVATION DE LA COMMUNE POUR L'ACQUISITION

Agrandissement de la forêt sur un périmètre identifié de 30 ha géré par un groupement forestier - en effectuant des plantations sur lesdites parcelles. Cette opération s'inscrit dans le programme pluriannuel d'activités de la SAFER Pays de la Loire, et notamment l'enjeu n° 3 « préserver les ressources naturelles et les paysages », action 3-2 « Préserver la forêt ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE l'acquisition des parcelles cadastrées section AE n° 107 et n° 5, d'une superficie totale de 1 ha 10 a 48 ca pour un prix de 4 560,00 €, comprenant les frais SAFER ; les frais d'acte en sus à la charge de la commune.**
- **AUTORISE Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

###### 2.3 – Projet d'extension du cimetière – point de situation et demandes de subventions

Par délibération du 24 Février dernier, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le projet d'agrandissement du cimetière communal.

En effet, le cimetière actuel ne peut suffire aux besoins d'une commune de 1 645 habitants (population au dernier recensement), compte tenu de la moyenne annuelle de 7 décès recensés sur les cinq dernières années.

Par courrier du 6 Juillet 2020, la Préfecture a indiqué :

###### 1) Au regard des dispositions de l'urbanisme

Le terrain concerné fait l'objet d'un emplacement réservé n°4  
La création d'un cimetière est dispensée de toute formalité au titre du code de l'urbanisme.

Cependant, le projet d'extension se situant pour moitié dans le périmètre de 500 mètres du champ de visibilité du monument historique classé « La lanterne des morts », il nécessitera l'autorisation préalable de l'architecte des bâtiments de France au titre de l'article L. 621.30 du Code de l'Urbanisme.

## 2) Au titre de la loi sur l'eau

Le projet est susceptible en fonction de ses caractéristiques et des caractéristiques du site, de relever des rubriques suivantes :

2.1.5.0. Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles, ou sur le sol ou dans le sous-sol. La surface totale du projet augmentée de la surface correspondante à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet étant : supérieure ou égale à 20 ha (régime d'autorisation) – supérieure à 1 ha mais inférieur à 20 ha (régime de déclaration).

3.3.1.0. Destruction de zones humides. La zone asséchée étant : supérieure ou égale à 1 ha (régime d'autorisation – supérieur à 0,1 ha mais inférieur à 1 ha (régime de déclaration).

## 3) Au titre du code général des collectivités territoriales

Le projet relève de l'article L. 2213-1- 2° du code général des collectivités territoriales. La décision relative à la création, l'agrandissement, la translation d'un cimetière communal appartient au Conseil Municipal.

Par courrier du 12 Août dernier, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a accusé réception du projet d'extension ; et par courrier du 10 Septembre 2020, elle indique que le projet donne lieu à une prescription de diagnostic architectural.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué, à engager toutes les démarches nécessaires se rapportant au projet d'agrandissement du cimetière communal.**
- **AUTORISE Madame le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Département, aux taux les plus élevés possibles.**

## III – FINANCES LOCALES

### 3.1 – Demandes de subventions au titre des fonds de concours 2020

Selon les dispositions de l'article L. 5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la communauté d'agglomération peut verser un fond de concours aux communes membres afin de les aider à financer un équipement.

Dans ce cadre, Pornic Agglo Pays de Retz a mis en place une nouvelle politique de fonds de concours, pour une période de 3 ans (2019-2021), avec les règles d'éligibilités suivantes :

- commune entre 0 et 3 000 habitants : 14 000 €
- commune entre 3 000 et 6 000 habitants : 7 000 €

- commune de + de 6 000 habitants : 0 €

Dans ce cadre, la commune des Moutiers en Retz se voit attribuer, la somme de 14 000 € par an (en plus des attributions de compensation).

Ces fonds de concours seront versés, chaque année, aux communes sous réserve du respect des conditions suivantes :

- Dépenses concernées : les fonds de concours doivent contribuer à financer un équipement qu'il s'agisse de dépenses d'investissement ou de dépenses de fonctionnement afférentes à cet équipement.
- Montant maximal : le bénéficiaire du fonds de concours doit assurer une part de financement au moins égale au montant des fonds de concours reçus (hors subvention). Autrement dit, l'EPCI ne pourra pas financer plus de 50% du projet, hors subvention.

Madame le Maire propose de présenter, au titre des fonds de concours, les trois dossiers suivants :

- Bâtiments communaux – Migration des dispositifs d'alarme : montant 4 664 € (50% de la dépense)
- Rénovation de la façade de la maison des associations : montant 4 895 € (50% de la dépense)
- Sonorisation de la salle culturelle Jean Varnier : montant 3 752 € (50% de la dépense)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

### DÉCIDE :

- **d'approuver les projets et le plan de financement prévisionnel.**
- **de solliciter toutes les subventions possibles pour mener à bien le projet et plus particulièrement le fonds de concours 2020 pour les opérations présentées.**
- **d'autoriser le Maire à effectuer toutes démarches et à signer toutes pièces afférentes au présent dossier.**

### 3.2 – Demandes de subventions au titre du plan de relance 2020-2021

Le Département a mis en place un fonds exceptionnel pour accompagner rapidement les communes dans l'entretien de la voirie communale. Un fonds doté de 7 millions d'euros sur 2 ans dont 2,5 millions d'euros pour la seule année 2020.

Madame le Maire propose de déposer deux dossiers de demandes de subventions :

#### 3.2.1 – Divers travaux de voirie 2020

Divers travaux de voirie doivent être engagés sur 2020 (Rue Maurice Digo, Rue René-Guy Cadou, Rue Albert Camus, Secteur de Moraudeau, Rue de l'Hermitage, Chemin de Trélebourg, Chemin Sainte-Marguerite, Rue du Manoir, Chemin le Breton, Impasse des Géonnés).

Il s'agit de réparation, de reprofilage, de réalisation de passage bateau, d'enrobé.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

Nature	Financeur	Dispositif	Montant en € HT	%
Travaux d'entretien de la voirie 2020 HT 16 356,35 €	Conseil Départemental de Loire-Atlantique	Aide aux travaux d'entretien sur la voirie communale dans le cadre du plan de relance 2020-2021	6 542,54 €	40 %
	Commune des Moutiers en Retz	Autofinancement ou emprunt	9 813,81 €	60 %
<b>Total</b>			<b>16 356,35 €</b>	<b>100 %</b>

## 3.2.2 – Réalisation de deux ralentisseurs

Il s'agit d'engager la réalisation de deux ralentisseurs dans le centre bourg sur la RD 97.

Ils sont destinés à limiter la vitesse en remplacement des coussins berlinois installés en 2018.

Le choix des pavés sur les plateaux a été déterminé par la situation proche des espaces historiques de la place de l'église Madame et ainsi en conserver l'harmonie.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

Nature	Financier	Dispositif	Montant en € HT	%
Réalisation de deux ralentisseurs HT 17 734,00 €	Conseil Départemental de Loire-Atlantique	Aide aux travaux d'entretien sur la voirie communale dans le cadre du plan de relance 2020-2021	7 093,60 €	40 %
	Commune des Moutiers en Retz	Autofinancement ou emprunt	10 640,40 €	60 %
<b>Total</b>			<b>17 734,00 €</b>	<b>100 %</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE :**
- **d'approuver les projets, les plans de financement prévisionnels ci-dessus présentés et l'inscription des crédits au budget en cours.**
- **de solliciter toutes les subventions possibles pour mener à bien les projets et plus particulièrement celles présentées dans le plan de financement dont le soutien du département à son taux maximal.**
- **d'autoriser le Maire à effectuer toutes démarches et à signer toutes pièces afférentes au présent dossier.**

## 3.3 – Demande de subvention auprès de la région des Pays de la Loire

La commune des Moutiers en Retz a le projet d'engager des travaux au niveau du bourg :

- Bâtiment : réfection de la façade de la maison des associations : montant HT 9 790,00 €
- Réalisation de deux ralentisseurs : montant HT 17 734,00 €
- Voirie : réfection des voies : montant HT 16 356,35 €

Ce projet serait éligible à une subvention de la Région des Pays de la Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :  
DÉCIDE :

- d'approuver le projet présenté et l'inscription des crédits au budget en cours.
- de solliciter dans le cadre de ce programme de travaux d'aménagement du centre-bourg une subvention auprès de la Région des Pays de la Loire à hauteur de 20 % du montant HT.
- d'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes démarches et à signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

## 3.4 – Tir du feu d'artifice – Convention financière

La commune a signé en début d'année un contrat avec la société HTP Illumination pyrotechnie sfx pour le tir du feu d'artifice du 13 juillet 2020.

Les prestations ayant été annulées en raison de la crise sanitaire, il convient de trouver un accord pour apporter un soutien financier à cette entreprise - dont l'activité est saisonnière - fragilisée par ce contexte particulier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE la convention financière entre la commune**

**et la SARL HTP (8 Rue Blaise Pascal – ZA La Lande Rose – 35580 GUICHEN) fixant le cadre financier pour permettre le versement des frais engagés par la SARL HTP pour le spectacle pyrotechnique reporté.**

- **AUTORISE Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer la convention ainsi que tout autre document nécessaire et à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.**

## IV – TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CHAPELLE DE PRIGNY ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET

La commune des Moutiers en Retz est détentrice d'un patrimoine culturel mobilier et immobilier remarquable. La chapelle de Prigny figure parmi les sites identifiés.

Madame le Maire explique à l'Assemblée qu'un diagnostic architectural de la chapelle de Prigny, de son mur de clôture et d'un retable a été programmé en 2018 et a été réalisé en 2019 ; cette analyse est un préalable au lancement de travaux de restauration.

Il a permis le chiffrage prévisionnel de l'opération.

Pour poursuivre le projet, la commune a sollicité une assistance à maîtrise d'ouvrage gratuit auprès des services de l'État en charge des monuments historiques.

Dans le cadre de cette assistance, la DRAC a transmis un projet de consultation ayant pour objet le choix d'un architecte pour une mission de maîtrise d'œuvre complète. Le Conseil municipal est informé de l'état d'avancement du projet sachant que par délibération du 8 Juin 2020, il a donné délégation à Madame le Maire pour notamment : « 4° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE de l'état d'avancement du projet.**

## V – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

### 5.1 – Plan communal de sauvegarde : comité de pilotage

Le plan communal de sauvegarde détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvetage et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise

en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Il est arrêté par le maire qui est responsable des activités de secours sur la commune.

Madame le Maire explique que, par délibération du 21 Mars 2012, un comité de pilotage avait été créé pour élaborer le Plan Communal de Sauvegarde.

Le PCS de la commune des Moutiers en Retz a été approuvé par délibération du 6 Décembre 2012 puis des mises à jour effectuées.

Suite au renouvellement de l'équipe municipale, Madame le Maire propose de constituer un nouveau comité chargé des mises à jour éventuelles du plan et de sa révision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE - pour former le comité de pilotage :**
- **Mme Pascale BRIAND, Maire.**
- **M. Patrick BERNIER, Premier Adjoint.**
- **M. Patrick GILLET, Troisième Adjoint**
- **M. Jacky DEROIT (chef de projet), Conseiller Municipal délégué, notamment à la sécurité civile**
- **la DGS.**

- **le service urbanisme**
- **le responsable du pôle littoral des Services Techniques**

## 5.2 – Droit à la formation des élus

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : DÉCIDE :

**Article 1 :** d'instaurer les conditions nécessaires à l'application du droit à la formation des élus au sein de la collectivité.

**Article 2 :** d'arrêter les grandes orientations du plan de formation des élus, à savoir :

- les fondamentaux de l'action publique locale
- les formations en lien avec les délégations et/ou appartenance aux différentes commissions

**Article 3 :** d'adopter le principe d'allouer, dans le cadre de la préparation du budget, une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant plafonné à 2 200 € par an, inférieur à 20 % du montant des indemnités des élus.

**Article 4 :** d'imputer au budget de la commune (chapitre 65 : autres charges de gestion courantes) les crédits ouverts à cet effet.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2020

### I – COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU MAIRE

#### 1.1 – Droit de préemption urbain

Monsieur le Premier Adjoint présente les renonciations au Droit de Préemption Urbain exercées en de Septembre et Octobre 2020.

Le Conseil Municipal en prend acte.

### II – COMMANDE PUBLIQUE

#### 2.1 – Constitution d'un groupement de commandes entre 10 communes de Pornic Agglo Pays de Retz et la communauté d'agglomération en vue de la passation d'un marché public relatif à l'élaboration ou la révision de schémas des modes actifs

Dans un souci d'optimisation de gestion et de rationalisation de la commande publique, les communes de Chauvé, les Moutiers-en-Retz, Pornic, Port-Saint-Père, Préfailles, Rouans, Saint-Hilaire-de-Chaléons, Saint-Michel-Chef-Chef, Villeneuve-en-Retz, Vue et la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz proposent la constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public relatif à l'élaboration ou la révision du schéma des modes actifs.

Le marché devrait être décomposé en 3 lots :

- Lot 1 : réalisation du schéma intercommunal des modes actifs pour Pornic Agglo Pays de Retz
- Lot 2 : élaboration de schémas communaux des modes actifs (9 communes)
- Lot 3 : révision du schéma communal des modes actifs de la commune de Pornic.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE de la création d'un groupement de commande entre 10 communes membres de la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz et la**

communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz en vue de la passation d'un marché public relatif à l'élaboration ou la révision du schéma des modes actifs.

• **APPROUVE la convention constitutive du groupement de commande, coordonné par la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz.**

• **AUTORISE Madame le Maire ou le Premier Adjoint à signer cette convention constitutive.**

### III – DOMAINE ET PATRIMOINE

#### 3.1 – Projet d'acquisition des parcelles cadastrées section am n°176 et am n°177 appartenant à Madame Christiane LÉGER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE d'acquérir les terrains appartenant à Madame Christiane LEGER dit LOEZ, domiciliée 247 La Blinière – Le Clion sur Mer – 44210 PORNIC, cadastrés :**

- **Section AM n° 176 – Pièce des Hauts Maquereaux – pour une superficie de 2 059 m<sup>2</sup>, classé au PLU en zone Ns**
- **Section AM n° 177 – Pièce des Hauts Maquereaux – pour une superficie de 1 919 m<sup>2</sup>, classé au PLU en zone Ns au prix de 0,15 € le mètre carré.**

### IV – FINANCES LOCALES

#### 4.1 – Amortissement de l'attribution de compensation en investissement (aci) 2020 : fixation d'une durée d'amortissement et neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements de l'ACI

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACTE l'attribution de compensation d'investissement 2020, d'un montant de 35 088 €, à verser à Pornic Agglo Pays de Retz.**

- **APPROUVE la fixation de la durée d'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement sur 1 an.**

• APPROUVE la mise en œuvre à compter du budget 2021 du dispositif de neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements de l'attribution de compensation d'investissement.

## 4.2 – Budget principal 2020 – Décision modificative n° 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• APPROUVE la décision modificative n° 1 présentée afin d'enregistrer des virements de crédits pour augmenter les crédits pour le paiement des intérêts d'emprunts et d'abonder le compte 2046 pour le versement de l'attribution de compensation d'investissement 2020.

## 4.3 – Budget annexe « logements sociaux » 2020 – rectification de la décision modificative n° 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• ABROGE la délibération n° 32-06-20 du 8 Juin 2020 transmise au contrôle de légalité, suite erreur matérielle.  
• APPROUVE la nouvelle décision modificative n° 1 afin d'enregistrer des ajustements de crédits (remboursement emprunt).

## 4.4 – Ouverture de crédits anticipés en section d'investissement avant le vote du budget primitif 2021

Madame le Maire expose que le budget primitif, qui constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité, a pour objet de prévoir les crédits nécessaires, tant en dépenses qu'en recettes, au bon fonctionnement de la collectivité.

Aussi, afin de permettre l'engagement des marchés et de réaliser le mandatement des premières dépenses d'investissement de l'année 2021 avant le vote du budget, il est proposé d'ouvrir par anticipation au budget 2021, des crédits d'investissement dans la limite de 25 % des crédits inscrits en section d'investissement au budget 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• DÉCIDE d'ouvrir par anticipation au budget 2021, les crédits d'investissement suivants :

### Dépenses

• CHAPITRE 20..... 13 800,00 €  
• CHAPITRE 23..... 10 000,00 €

## 4.5 – Intégration du livre « l'agriculture aux moutiers de 1 900 à nos jours » dans la régie bibliothèque et création du tarif de vente

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• FIXE, à compter du 2 Novembre 2020, le tarif de vente de l'ouvrage ci-après à :

• « L'agriculture aux Moutiers de 1 900 à nos jours » Vingt Euros (20,00 €)

• INTÈGRE, à compter du 2 Novembre 2020, cet ouvrage dans la régie « bibliothèque municipale ».

## 4.6 – Révision des tarifs municipaux

Pour 2021, Madame le Maire propose – au regard du contexte actuel et dans la poursuite de la simplification de la tarification – de maintenir les tarifs en l'état.

### 4.6.1 – Divers tarifs, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• DÉCIDE de ne pas revaloriser les divers tarifs municipaux, pour 2021.

• FIXE donc les tarifs municipaux, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021, comme suit :

### 4.6.2 – Tarifs Salle Polyvalente Jean Varnier – Année 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• ARRÊTE les tarifs de locations de la Salle Polyvalente Jean Varnier, applicables à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 (pas d'augmentation) :

## 4.7 – Fonds régional de développement des communes – demande de subvention

La commune des Moutiers en Retz a le projet d'engager des travaux au niveau du bourg :

• Bâtiment : réfection de la façade de la maison des associations

Cet espace de rencontre – situé Rue de Prigny – en plein centre-bourg – accueille les activités des associations communales. Après avoir mené une réfection de l'intérieur, une rénovation de la façade est programmée.

• Réalisation de deux ralentisseurs

Il s'agit de réaliser au niveau du centre-bourg – Rue de Prigny / Rue de l'Abbé Maillard – des plateaux ralentisseurs afin de sécuriser la zone 30 du bourg.

L'option de ralentisseurs en pavés a été choisie afin de préserver le caractère architectural de la Place de l'Eglise Madame tout en ayant un dispositif sécuritaire d'accès au centre bourg.

• Voirie : réfection des voies

Les travaux consistent à engager des travaux de réfection sur les rues du bourg les plus empruntées et desservant des équipements municipaux, commerciaux, des espaces résidentiels...

L'opération globale a été chiffrée (voir compte-rendu du 22 septembre 2020) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• DÉCIDE :

• d'approuver le projet présenté et l'inscription des crédits au budget en cours.

• d'autoriser Madame le maire à solliciter une subvention auprès de la Région des Pays de la Loire, dans le cadre de la mesure 35 du pacte régional pour la ruralité « fonds régional de développement des communes », à hauteur de 20 % du montant HT.

• d'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes démarches et à signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

## V – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

### 5.1 – Approbation du règlement intérieur du conseil municipal

L'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de 1 000 habitants et plus, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les principales dispositions contenues dans le projet de règlement, préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• DÉCIDE d'adopter le règlement intérieur annexé à la présente.

## 5.2 – Communauté d'agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »

### 5.2.1 – Opposition au transfert de la compétence du plan local d'urbanisme à la communauté de communes

Compte tenu des forts enjeux liés à la planification (déploiement d'une stratégie globale d'aménagement de l'espace, mise en cohérence des règles d'urbanisme actuelles sur le territoire, lancement d'une réflexion sur le lancement d'un PLU intercommunal, etc.), la décision de transférer la compétence précitée à la Communauté d'agglomération ne peut raisonnablement être envisagée qu'à l'issue d'un processus de réflexion approfondie, permettant d'associer l'ensemble des communes du territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• **DÉCIDE** de :

s'opposer au transfert automatique au 1<sup>er</sup> janvier 2021 de la compétence « plan local d'urbanisme, document

en tenant lieu et carte communale » à la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz.

## 5.3 – Syndicat départemental d'alimentation en eau potable – atlantic'eau – rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Madame le Maire explique que le Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable Atlantic'Eau a transmis en mairie son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – Année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article D. 2224-3 ;

• **DONNE ACTE** de la communication du rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable annexé.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2020

### I – COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU MAIRE

#### 1.1 – Droit de préemption urbain

Monsieur le Premier Adjoint présente les renoncations au Droit de Préemption Urbain exercées en de Novembre 2020.

Le Conseil Municipal en prend acte.

### II – COMMANDE PUBLIQUE

#### 2.1 – Constitution d'un groupement de commandes entre les communes de villeneuve en retz et les moutiers en retz pour l'élaboration ou la révision générale d'un plan local d'urbanisme

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• **DÉCIDE** de la création d'un groupement de commande entre les communes de Villeneuve en Retz et Les Moutiers en Retz en vue de la passation d'un marché public relatif à l'élaboration ou la révision du plan local d'urbanisme pour chaque commune.

### III – DOMAINE ET PATRIMOINE

#### 3.1 – Acquisition de la parcelle cadastrée section ah n° 360 appartenant à mme jacqueline provost

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : **CONSIDÉRANT** l'intérêt de l'achat de cette parcelle dans le cadre du programme de réaménagements de l'écoulement du ruisseau du Pontereau ;

• **DÉCIDE** d'acquiescer le terrain appartenant à Madame Jacqueline PROVOST, cadastré Section AH n° 360, pour une superficie de 300 m<sup>2</sup>, classé au PLU en zone Ns.

• **DÉCIDE** que l'acquisition se fera au prix de Mille Euros (1 000 €) net vendeur.

### IV – FINANCES LOCALES

#### 4.1 – Mise en place des tickets restaurant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• **DÉCIDE** d'instaurer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 la prestation d'action sociale d'octroi de titre restaurant

pour l'ensemble du personnel de la Commune des Moutiers en Retz, dans les conditions fixées ci-dessus.

### V – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

#### 5.1 – PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ

##### 5.1.1 – Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) pour l'année 2020

La CLECT est chargée d'évaluer le montant des charges transférées des communes vers l'EPCI afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par la communauté à ses communes membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• **VALIDE** le rapport 2020 de la CLECT de la communauté d'agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz ».

##### 5.1.2 – Rapport annuel 2019 sur le Service Public d'Assainissement Non Collectif

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• **DONNE ACTE** de la communication du rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif.

##### 5.1.3 – Rapport annuel 2019 sur le Service Public d'Assainissement Collectif

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• **DONNE ACTE** de la communication du rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

##### 5.1.4 – Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets et assimilés

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• **DONNE ACTE** de la communication du rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

## 5.2 – Convention « Conseil en énergie partagé » entre le syndela, Pornic Agglo Pays de Retz et la commune des Moutiers en Retz

Dans le contexte actuel de lutte contre le changement climatique, de raréfaction des ressources et d'augmentation des coûts énergétiques, le SYDELA a souhaité s'engager auprès de ses collectivités adhérentes afin de les

accompagner à la mise en place d'une politique énergétique performante et ainsi maîtriser leurs consommations, leurs dépenses et diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• **DÉCIDE** d'adhérer, à compter du 1er Avril 2021, au dispositif « Conseil en Energie Partagé » du SYDELA pour une durée de 3 ans et un coût annuel de 0,60 € par habitant à la charge de la Commune.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2021

### I – COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU MAIRE

#### 1.1 – Droit de préemption urbain

Monsieur le Premier Adjoint présente les renonciations au Droit de Préemption Urbain exercées en de Novembre 2020.

Le Conseil Municipal en prend acte.

#### 1.2 – Acceptation d'un don de 900 kits sanitaires par la société extra Factory Quality

Par délibération du 8 Juin 2020, le Conseil a donné délégation au Maire afin notamment « d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ».

À ce titre, l'Assemblée est informée que la société EXTRA FACTORY QUALITY, basée n°#98 DIALONG ROAD, Village HUANGJIANG TOWN, 523571 DONGGUAN CITY, GUANGDONC PROVINCE – CHINE, représentée par son directeur Monsieur Pierre LEBORGNE, a fait un don de 900 kits « protect kit » à la commune (décision n° D/01-01-21 du 13 Janvier 2021).

Le Conseil Municipal en prend acte.

### II – FINANCES LOCALES

#### 2.1 – Demandes de subventions au titre de la DETR 2021

Madame le Maire explique que la commune des Moutiers en Retz pourrait prétendre à des subventions au titre de la D.E.T.R 2021, pour divers programmes de travaux.

Les opérations réalisées par les communes et groupements doivent relever d'une des catégories prioritaires fixées par la commission des élus et entrer dans la compétence de la collectivité territoriale ou du groupement éligible à la DETR.

Madame le Maire propose de présenter des demandes de subventions pour les opérations suivantes :

**2.1.1 – Mise en valeur du patrimoine public historique – Réalisation d'une mise en valeur de l'espace de l'Eglise Saint-Pierre par de l'éclairage public**

**2.1.2 – Rénovation énergétique de la mairie - Remplacement des ouvrants – Façade côté Ouest**

**2.1.3 – Déplacements doux – Élaboration d'un schéma directeur des modes actifs doux**

**2.1.4 – Projet d'agrandissement du cimetière – Etude géologique et hydrogéologique et étude DRAC**

**2.1.5 – Réappropriation d'espaces naturels – Boisement de parcelles communales**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• **APPROUVE** les projets et les plans de financement prévisionnels.

• **SOLLICITE** toutes les subventions possibles pour mener à bien le projet et plus particulièrement celles présentées dans les plans de financement dont la DETR.

#### 2.2 – Demandes de subventions au titre de la dsil 2021

En 2018, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) a été pérennisée, son architecture a été simplifiée et les règles de répartition sont désormais codifiées à l'article L. 2334-42 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de présenter deux dossiers :

**2.2.1 – Rénovation énergétique de la mairie - Remplacement des ouvrants – Façade Ouest**

#### 2.2 – Réappropriation d'espaces agricoles – Désamiantage et déconstruction au lieudit « Le Gas Pellerin »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• **APPROUVE** les projets et les plans de financement prévisionnels.

• **SOLLICITE** toutes les subventions possibles pour mener à bien le projet et plus particulièrement celles présentées dans le plan de financement dont la DSIL.

#### 2.3 – Appel à manifestation d'intérêt « cœur de bourg / cœur de ville » - dossier de pré-candidature

Dans le cadre de son dispositif de soutien aux territoires, le Département de Loire-Atlantique lance un appel à manifestation d'intérêt «cœur de bourg / cœur de ville» qui sera renouvelé tous les ans.

Le Département souhaite ainsi promouvoir les démarches de requalification de cœur de bourg / cœur de ville en apportant un soutien à la définition des stratégies opérationnelles d'aménagement des communes ainsi qu'au déploiement des actions qui en découlent.

Cet appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux communes de moins de 15000 habitants.

Le soutien départemental, qui s'appuie sur un contrat cadre pluriannuel signé avec les communes retenues, porte sur :

• Les études opérationnelles (ou plan-guide opérationnel).  
• Les opérations d'investissement découlant de celles-ci, concourant au projet de requalification notamment par différents leviers : la réhabilitation et la restructuration de l'habitat, la transition écologique, le développement commercial, la facilitation des mobilités, la mise en valeur de l'identité architecturale et patrimoniale du cœur de bourg, le développement de services au public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• **AUTORISE** Madame le Maire à faire acte de candidature à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) Cœur de bourg/ Cœur de Ville du Département de la Loire-Atlantique.

#### 2.4 – Plan de relance - continuité pédagogique - réponse à l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

Le plan de relance vis à faire face aux défis économiques et sociaux causés par l'épidémie de la Covid-19. La crise

sanitaire a entraîné une forte mobilisation des outils numériques lors des périodes de confinement. Dans ce cadre, le plan de relance présenté par le Gouvernement comporte un volet important dédié à la transformation numérique de l'enseignement, pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative au regard de l'expérience de la crise sanitaire de la Covid-19.

Cet appel à projets centré sur le 1er degré vise à **réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique en contribuant à assurer un égal accès au service public de l'éducation.**

La constitution de projets est fondée sur deux volets essentiels :

- l'équipement des écoles d'un socle numérique de base,
- les services et ressources numériques

La subvention de l'État est définie de la manière suivante :

- pour le volet équipements : 70 % de la dépense engagée, avec un plafond de 3 500 € par classe.
- pour le volet services et ressources numériques : 50 % sur la base d'un montant maximum de dépenses de 20 € pour deux ans par élève.

Pour l'école des Moutiers en Retz le choix se porte :

- au niveau des équipements (pour les 4 classes CP – CE1-CE2 – CE2-CM1 – CM2) :
- ordinateur portable
- vidéoprojecteur
- tableau numérique interactif

au niveau des services et ressources numériques :

- abonnement à e-primo
- acquisition de logiciels de ressources pédagogiques (applications, jeux éducatifs...).

Le projet a été construit conjointement par la commune et l'équipe pédagogique sur la base d'un diagnostic partagé et d'objectifs validés par tous.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE de répondre à l'appel à projets « Plan de relance – transformation numérique du 1er degré ».**
- **AUTORISE Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer le cas échéant la convention actant l'aide accordée.**

## III – DOMAINE ET PATRIMOINE

### 3.1 – Acquisition du terrain cadastré section AM n° 8 appartenant aux consorts Gouvernaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE d'acquérir le terrain appartenant aux Consorts GOUVERNAIRE, cadastré Section AM n° 8, pour une superficie de 2 221 m<sup>2</sup>, classé au PLU en zone ULa.**
- **DÉCIDE que l'acquisition se fera au prix de Onze Mille Quatre Cents Euros (11 400 €), frais d'acte inclus.**
- **PRÉCISE que cette transaction sera budgétisée sur l'exercice 2021.**
- **STIPULE que tous les frais afférents à cette transaction seront à la charge de la commune.**

### 3.2 – Acquisition du terrain cadastré section AM n° 1 appartenant aux consorts hérissé

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE d'acquérir le terrain appartenant aux Consorts HÉRISSE, cadastré Section AM n° 1, d'une superficie de**

**5 856 m<sup>2</sup>, classé au PLU :**

- en Aa pour une superficie de 2 108 m<sup>2</sup>
- en ULa pour une superficie de 3 748 m<sup>2</sup>
- **DÉCIDE que l'acquisition se fera au prix de Vingt Six Mille Sept Cent Cinquante Euros (26 750 €), net vendeur.**
- **PRÉCISE que cette transaction sera budgétisée sur l'exercice 2021.**
- **STIPULE que tous les frais afférents à cette transaction seront à la charge de la commune.**

### 3.3 – Modification du champ d'application du droit de préemption urbain – Exclusion des ventes des parcelles issues de la Zac de Taillemotte

Conformément à l'article L. 211-1 du Code de l'Urbanisme « Lorsqu'un lotissement a été autorisé ou une zone d'aménagement concerté créée, la commune peut exclure du champ d'application du droit de préemption urbain la vente des lots issus dudit lotissement ou les cessions de terrain par la personne chargée de l'aménagement de la zone d'aménagement concerté ».

Par délibération du 14 Mars 2016 et conformément aux prescriptions du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal avait décidé d'exclure du champ d'application du droit de préemption urbain, les cessions de terrains par la SNC Chemin des Perrières sur la ZAC du Quartier du Diable, pour une durée de 5 ans.

Cette mesure permet d'alléger la procédure en supprimant l'obligation de production à la collectivité, au moment de la vente, d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner, qui devient sans fondement puisque le contrôle des ventes de l'aménageur est déjà effectué dans le cadre de la concession d'aménagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- **DÉCIDE d'exclure du champ d'application du droit de préemption urbain, les cessions de terrains par la SNC Chemin des Perrières sur la ZAC du Quartier du Diable (ou ZAC de Taillemotte).**
- **PRÉCISE que conformément à l'article L. 211-1 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération est valable pour une durée de cinq ans à compter du jour où elle est exécutoire.**

### 3.4 – Occupations du domaine public

#### 3.4.1 – Implantation de manèges pendant la saison estivale – Convention à conclure avec Monsieur William HÉBÉ

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **DÉCIDE de conclure une convention d'occupation privative du domaine public communal, au profit de Monsieur William HÉBÉ, aux fins d'implantation de manèges d'enfants aux conditions suivantes :**
  - occupation d'une surface d'environ 600 m<sup>2</sup>.
  - implantation consentie du 1<sup>er</sup> Juillet au 31 Août de chaque année.
  - durée de la convention : trois années
- **FIXE la redevance 2021 à la somme de 1 200,00 €, révisable chaque année à hauteur de 3 % (pas de revalorisation par rapport à 2019).**

#### 3.4.2 – Implantation d'une structure d'élasto-trampoline – Convention à conclure avec les attractions JOULAIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :



• DÉCIDE de conclure une convention d'occupation privative du domaine public communal, au profit de Madame Stéphanie JOULAIN (attractions JOULAIN), aux fins d'implantation d'une structure de bungee-trampoline, aux conditions suivantes :

- occupation d'une surface d'environ 200 m<sup>2</sup>.
- implantation consentie du 1er Juillet 2021 au 31 Août 2021.

• FIXE la redevance 2021 à la somme de 1 000,00 € (pas de revalorisation par rapport à 2019).

### 3.5 – Convention de mise à disposition d'un local au profit de l'association « coworking monastérien »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :  
**CONSIDÉRANT** que cette mise à disposition répond à un intérêt public face au besoin croissant en la matière ;

**CONSIDÉRANT** que son octroi respecte le principe d'égalité ;

• **APPROUVE** les termes de la convention prévoyant la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'association « COWORKING MONASTÉRIEN » du local « club de plage » située dans le bâtiment de l'école de voile, pour une durée d'un an, à compter du 1er Mars 2021, prorogeable par tacite reconduction par période d'un an dans la limite d'une durée totale de trois ans.

• **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition correspondante.

### 3.6 – Convention de mise à disposition et des courts de tennis et d'une annexe au profit de l'association « club de tennis »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :  
**CONSIDÉRANT** que cette mise à disposition répond à un intérêt public ;

**CONSIDÉRANT** que son octroi respecte le principe d'égalité ;

• **APPROUVE** les termes de la convention prévoyant la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'association « Le Club de Tennis des Moutiers » des deux courts de tennis et l'annexe sis Place du Général de Gaulle, à compter du 1er Mars 2021, prorogeable par tacite reconduction par période d'un an dans la limite d'une durée totale de trois ans

• **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention la mise à disposition correspondante.

## IV – FONCTION PUBLIQUE

### 4.1 – Personnel communal - actualisation du tableau des effectifs

Afin de permettre le changement de filière et de grade

de deux agents assurant des missions administratives au sein du service administratif, il est nécessaire d'actualiser le tableau des effectifs par la création de 2 postes de la filière administrative à compter du 1er mars 2021 :

- un poste d'adjoint administratif à temps complet,
- un poste d'adjoint administratif à temps non complet 20h hebdo

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• DÉCIDE de modifier le tableau des effectifs conformément aux propositions ci-dessus.

## V – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

### 5.1 – Pornic Agglo pays de retz – avenant n° 1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public relatif à la mise en œuvre des prestations de balayage des voiries et prestations annexes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• **APPROUVE** l'avenant 1 à la convention constitutive du groupement de commande, coordonné par la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz

### 5.2 – SYDELA

#### 5.2.1 – Modification des statuts

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• **APPROUVE** la modification du périmètre du SYDELA, suite à l'intégration de la Communauté d'agglomération CAP ATLANTIQUE et au transfert de la commune de VILLENEUVE-EN-RETZ vers le collège électoral de Pornic agglo Pays de Retz.

• **APPROUVE** les nouveaux statuts du SYDELA.

#### 5.2.2 – Transfert de la compétence « réseaux et services locaux de communications électroniques »

Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Loire Atlantique SYDELA exerce depuis le 08 avril 2016 la compétence optionnelle réseaux et services locaux de communications électroniques.

La commune des Moutiers en Retz souhaite procéder à un transfert de sa compétence « réseaux et services locaux de communications électroniques » au bénéfice du SYDELA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• DÉCIDE :

• de transférer au SYDELA la compétence optionnelle réseaux et services locaux de communications électroniques.

• d'autoriser la mise à disposition des biens meubles et immeubles nécessaire à l'exercice de la compétence réseaux et services locaux de communications électroniques.

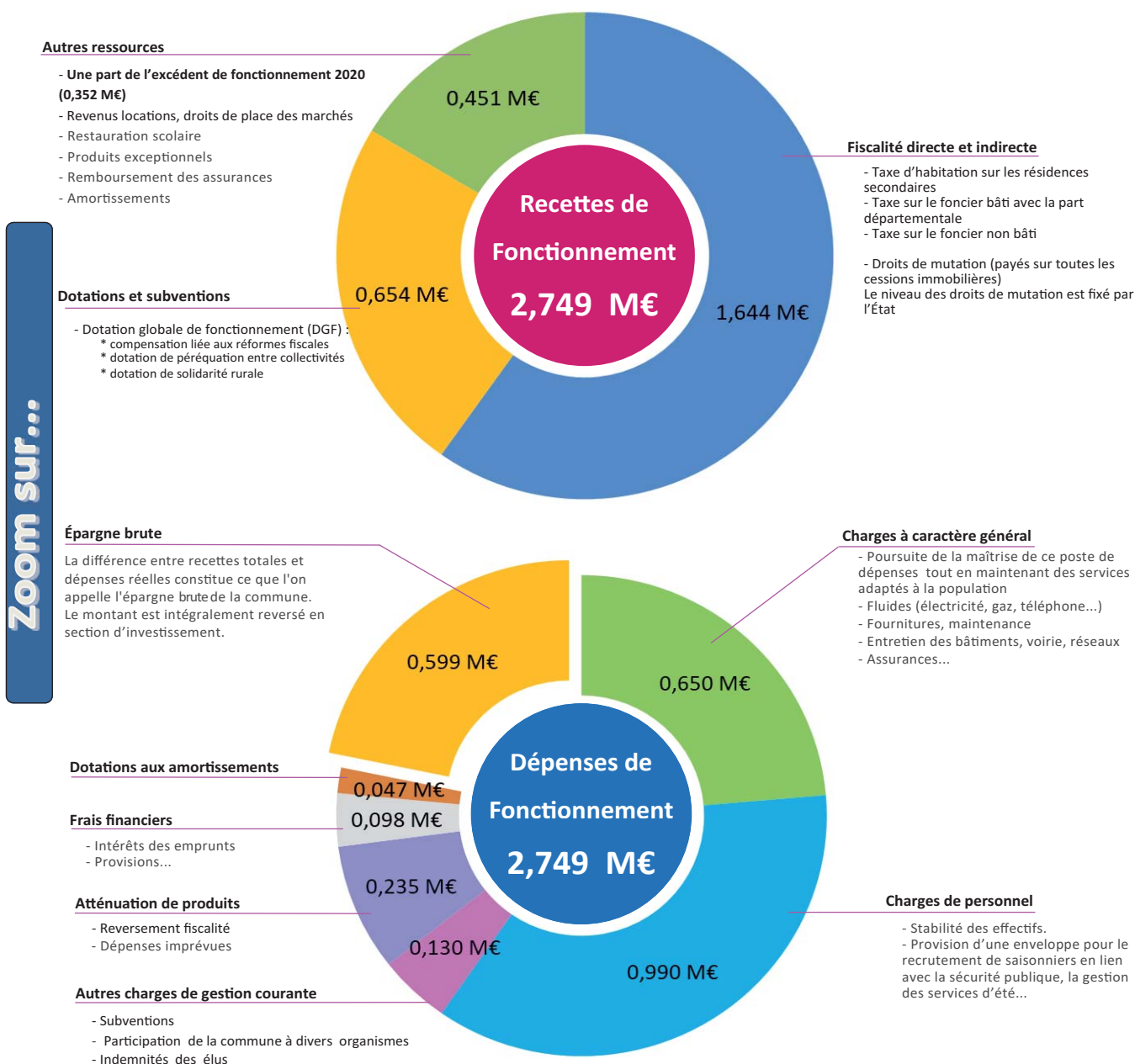


## Budget 2021 : un exercice qui enregistre la reconstitution d'une capacité d'autofinancement

Le budget d'une collectivité locale est l'acte qui prévoit et autorise les dépenses et les recettes nécessaires à l'activité. Il traduit les choix politiques de la commune en matière de fonctionnement et d'investissement.

Il est composé de 2 sections :

- la section de fonctionnement qui comprend les opérations relatives au fonctionnement courant et régulier de l'administration de la collectivité et des services publics (produits de la fiscalité locale, charges de personnel, dépenses courantes...)
- la section d'investissement qui comprend les opérations qui modifient le patrimoine de la collectivité (acquisitions immobilières, travaux, constructions neuves,...)



### Les données clés

#### Fiscalité

**0 %** de hausse  
d'impôts locaux

Pas de revalorisation des taux depuis 19 ans.

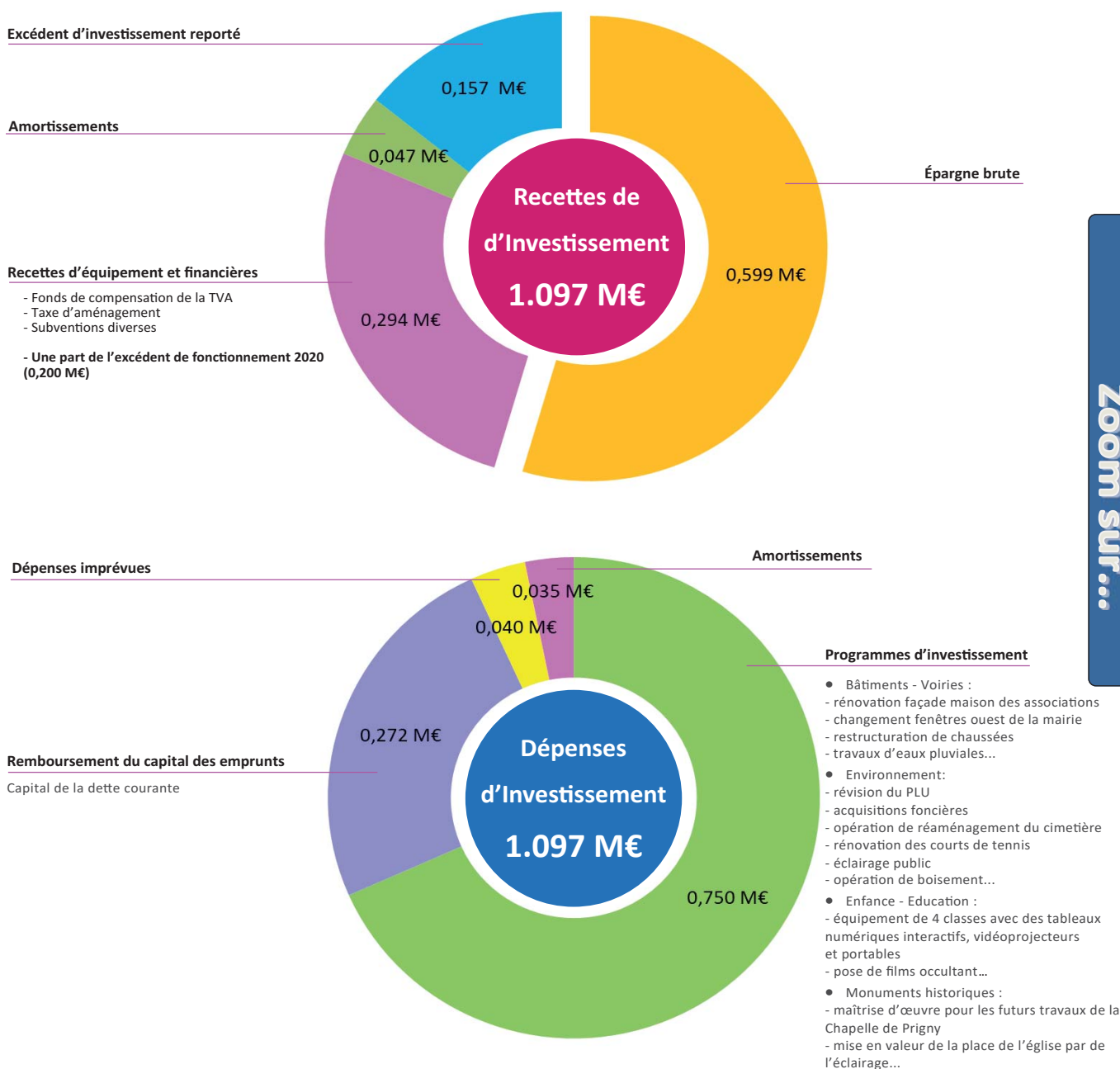
La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sera compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue sur leur territoire. Le taux de TFPB du département, qui est de 15 %, est ajouté à celui de la commune (16,81 %).

Le budget 2021 a été adopté à l'unanimité par le conseil municipal le 15 mars dernier.

S'inscrivant dans un contexte de crise sanitaire inédite, il voit se concrétiser les efforts menés depuis plus de 6 ans pour retrouver un exercice en excédent, à la fois en fonctionnement et en investissement.

Il maintient également l'ambition d'améliorer les services à la population, de concrétiser les ambitions en investissement tout en stabilisant la fiscalité.



Zoom sur...

<p><b>Recettes</b></p> <p>Face à l'incertitude liée à la situation sanitaire, diminution du montant prévisionnel des recettes (régie restaurant scolaire, locations salles, occupations du domaine public...).</p> <p>Un dégagement d'excédents permettant de financer une partie des projets d'investissements.</p>	<p><b>Un budget EXCÉDENTAIRE en fonctionnement et en investissement</b></p>	<p><b>Les données clés</b></p> <p><b>Population</b></p> <p>Population 2020 INSEE : 1 664</p> <p>Population 2020 DGF : 2 554</p>
--	---	---



## État civil 2021

### Naissance

COUTSOULIS Tom .....	14/10/2020
COUTSOULIS Nohan .....	14/10/2020
SAMUEL Eva .....	23/07/2020

### Mariage

LEFEUVRE Jean-Paul/ROY Régina .....	03/10/2020
DAGOURY Camille/DENIER Emilie .....	19/09/2020
CERQUEUS Pierre/LEGENDRE Magali .....	12/09/2020

### Décès

TEYSSIER Jean-Claude .....	30/12/2020
COËFFARD Bernard .....	19/12/2020
FERRON Michèle, née GRAVAUD .....	13/11/2020
CORIC Juliette, née BERTHE .....	22/09/2020
JORET Donatienne, née GRATON .....	19/09/2020
LEBAS Andrée, née MARTIN .....	19/09/2020
COLIN Madeleine, née LERAY .....	10/09/2020

## Paroisse Saint Jean le Baptiste en Retz

La Paroisse Saint Jean le Baptiste en Retz vous informe que pour tous renseignements concernant les horaires des messes et les activités paroissiales, vous pouvez vous connecter au site de la paroisse :

<http://www.paroisses-cote-de-jade.fr>

Une permanence d'accueil a lieu à l'église des Moutiers tous les vendredis de 10h15 à 11h30.

« Soyez les bienvenus ! »

## Mairie : horaires d'ouverture

- ▶ Lundi : 14h - 16h30
  - ▶ Mardi, mercredi, vendredi : 9h - 12h et 14h - 16h30
  - ▶ Jeudi : 9h - 12h et 14h - 18h
- ☎ +33 (0)2 40 82 72 05
- ▶ <https://www.mairie-lesmoutiersenretz.fr>

## Agence postale : horaires d'ouverture

**Du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin :**

- ▶ le lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi : de 9h à 12h
- ▶ le mercredi de 14h00 à 16h30

**Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août :**

- du lundi au vendredi : de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30
- le samedi : de 9h30 à 12h30





## La bibliothèque

**Malgré la crise sanitaire, beaucoup de nouveautés et d'activités ont été mises en place à la bibliothèque en ce début d'année 2021.**

Monsieur Liron, collectionneur, philatéliste et incondicional de Victor Hugo, nous a préparé une exposition très complète sur les lieux de vie de cet auteur et a retracé sa vie sur une soixantaine de planches.

Dans le cadre des nuits de la lecture, nous avons également programmé, le 23 janvier, un spectacle « les travailleurs de la mer » écrit par Victor Hugo et mis en voix par Eric Chartier.

Cet évènement n'a pu se tenir n'ayant pas l'autorisation d'utiliser la salle Jean Varnier, mais il est reporté dès que possible du point

de vue sanitaire.

La nouvelle date de programmation vous sera communiquée très prochainement.

Cet hiver, la sortie du livre « l'agriculture de 1900 à nos jours » fut un grand évènement.

Cet ouvrage, très documenté, écrit par trois bénévoles retrace la vie agricole au siècle dernier et comporte de nombreux témoignages et photos des occupants des fermes de l'époque.

Ce livre, au prix modeste de 20 euros, a rencontré un franc succès puisque 200 exemplaires ont déjà été vendus. Si vous voulez l'acquérir, vous le trouverez dans les commerces monastériens ou à la bibliothèque aux heures d'ouverture. Cet été, vous pourrez retrouver l'exposition

déjà présentée aux journées du patrimoine, dans nos locaux et également participer au rallye vélo qui vous fera partir à la rencontre des anciennes fermes (le 19 août).

**Les enfants de l'école Tabarly de CM2** sont venus masqués à la bibliothèque pour rencontrer, Jean-Marie Michaud, auteur de la bande dessinée « Le Mahâbhârata ».

Ils ont pu également découvrir les mangas avec la présentation de Bastien et l'univers de la bande dessinée avec l'atelier proposé par Rachel et Ninon.

2021, étant l'année de la BD (thème proposé par le ministère de la culture), ce travail va se poursuivre en classe avec les enseignants.



### DERNIÈRES NOUVELLES :

- Pour la protection de toutes et tous, la mairie a fait installer un purificateur d'air proposé par l'entreprise locale Natéo Santé.
- Des animations et une exposition sont en préparation pour les mois de mai et juin avec la participation du grand spécialiste des oiseaux, Michel Hubaut (à confirmer).
- De nombreux achats ont été faits à l'Encre bleue et à l'Embellie pour que vous trouviez les dernières sorties littéraires.
- De nouveaux abonnements de magazines vous attendent : pour les enfants, Youpi et Images doc et pour les adultes, Flow, Potager Pratique et 6 mois.



## Fleurir sa rue – Une grainothèque à la bibliothèque

**Embellissez vos quartiers.**

**Nous avons besoin de vous pour démarrer un nouveau projet**

**Si vous avez des graines de fleurs pensez à nous.**

**Annotez le plus précisément possible les enveloppes que vous déposez.**

La commission vie de quartier, participation citoyenne & tranquillité urbaine, vous offre la possibilité de devenir des acteurs impliqués dans l'embellissement de vos rues, en complémentarité avec les aménagements publics.

En semant des fleurs (rose trémière, valériane, monnaie-du-pape, alysse, souci, pavot de Californie, belle de nuit, belle de jour ...) on réduit et supprime le

désherbage mécanique. Pour rappel, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'utilisation des produits phytosanitaires est interdite. L'entretien des pieds de murs doit être assuré par les riverains le long de leurs propriétés.

Alors autant se faciliter la vie en accueillant ou cultivant des fleurs. Une façon de protéger ainsi la petite faune en créant un corridor écologique et de contribuer à l'embellissement des rues.

Compte tenu des mesures sanitaires en vigueur, le dépôt des graines se fera en fonction des horaires d'ouverture de la bibliothèque.



## Les déjections canines

**Bien que nos amis canins soient adorables et qu'un dicton nous indique que marcher dans une déjection avec le pied gauche porte bonheur, leurs déjections posent de véritables problèmes :**

- Dégradations du cadre de vie ;
- Souillures des espaces publics ;
- Risques de chute ;
- Coût important du nettoyage des zones souillées.

La réglementation rappelle que tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention.

La mairie met à disposition des habitants des petits sacs pour ramasser les déjections canines. Ceux-ci ne sont pas de qualité alimentaire et ne peuvent donc pas être utilisés sans risque à d'autres fins.

*Les*  
**Ciseaux à Bois** **30 ANS**  
D'EXPERIENCE  
ÉBÉNISTE D'ART



www.lesciseauxabois.com  
**Tél. 06 98 87 67 21**  
lesciseauxabois@gmail.com

57 route de la Bernerie  
44760 LES MOUTIERS EN RETZ **Frédéric RICHEUX**

RESTAURATION DE MEUBLES - MARQUETERIE  
VERNIS AU TAMPON - CRÉATION - POSE DE PARQUET



*La Petite Monastérienne*  
Pizzas, Salades, Galettes, Crêpes, Glaces  
(Pizza à emporter sur commande)

*Mayi et Jean Clément*

Fermé le lundi soir, mardi. Ouvert 7j/7 Juillet et Août  
**Tél. 09 73 68 38 87**

5 place de l'Eglise  
44760 LES MOUTIERS EN RETZ



*Mélinda Peinture*




**CHEQUE EMPLOI SERVICE  
ACCEPTÉ**

meligwen@msn.com  
**06 31 82 03 31**  
*Les Moutiers en Retz 44760*

Peinture, papiers peints  
Ravalements extérieurs  
Pistolet airless  
Travail soigné

**Maçonnerie**



**GUILLOU Joseph**  
25, rue de la Source  
44760 LES MOUTIERS EN RETZ  
Tél. : 02 40 82 79 14

**Carrelage - Placoplatre - Couverture**

**RETZ ELEC'**  
PIERRE Simon

**ELECTRICITE GENERALE**  
NEUF - RENOVATION - DEPANNAGE 7/7  
CHAUFFAGE - VENTILATION

**TEL : 06.18.90.31.39 / 02.51.74.50.87**

4 IMPASSE MAGELLAN  
44760 LES MOUTIERS EN RETZ  
retzelec@gmail.com

**Allais Joseph SARL**

TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS,  
TRAVAUX AGRICOLES

LA CORBEILLIERE • 44210 PORNIC  
**Tél. 02 40 82 00 87 • FAX 02 40 82 85 03**

*Moutiers Plomberie*

**06 76 55 77 53**

moutiers-plomberie@orange.fr

*Sylvain Le Men*  
6 rue de l'Ouche Jacqueline  
44760 Les Moutiers en Retz

**PINSON et FILS**  
47, route du Bois des Tréans - 44760 Les Moutiers en Retz

**MAÇONNERIE**  
**CARRELAGE - COUVERTURE**

**Port. 06 22 51 19 83**

# Plan Climat Air Énergie Territorial



Le conseil communautaire :  
1 président, 9 vice-présidents  
et 13 élus communautaires

La commune des Moutiers en Retz s'inscrit pleinement dans le PCAET dont le pilotage revient à la Communauté d'Agglomération de PORNIC.

Le **Plan Climat Air Énergie Territorial** est un document de programmation élaboré par l'intercommunalité pour établir une liste d'actions permettant de réduire ensemble les émissions de gaz à effet de serre, les consommations énergétiques du territoire et promouvoir les énergies renouvelables, tout cela en renforçant l'attractivité du territoire.

Ce document réglementaire est encadré par la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015. Cette loi impose aux collectivités de plus de 20 000 habitants la mise en place d'un **Plan Climat Air Énergie Territorial** avec des objectifs chiffrés à l'horizon 2030 :

- Réduction de 40% des Gaz à effets de serre émis sur le

territoire par rapport à 1990 ;

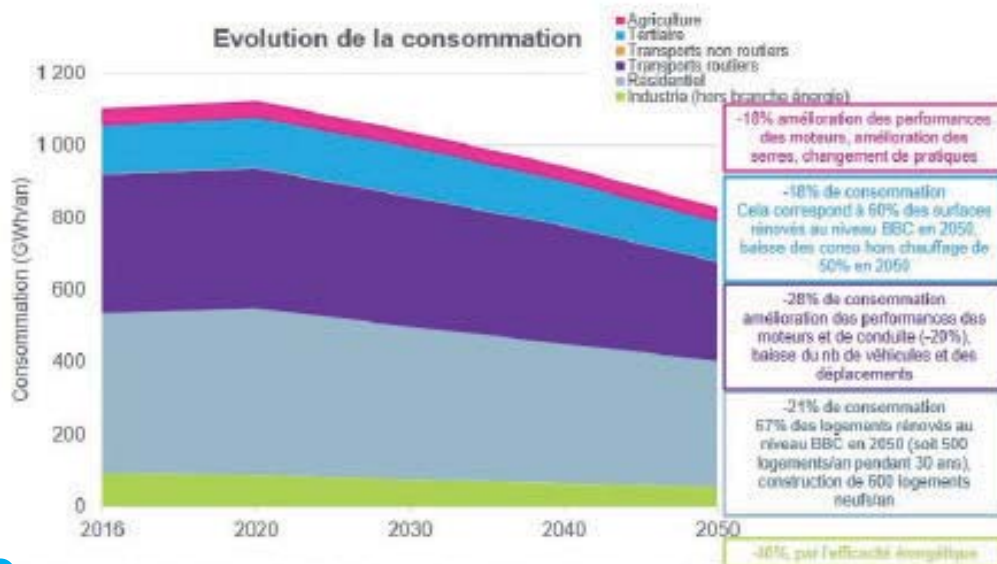
- Baisse de 20 % de notre consommation d'énergie sur le territoire par rapport à 2012 ;
- 32 % des énergies consommées devront être des énergies renouvelables.

Ces engagements se traduiront dans les prochaines années par l'installation de panneaux photovoltaïques et aérovoltaiques sur certains bâtiments communaux quand les expositions sont favorables ou par la création d'ombrières.

De même, toujours dans un souci de réduction des émissions de gaz à effet de serre, la pratique du vélo pour des déplacements courts sera facilitée par des réalisations de pistes cyclables notamment pour rejoindre les bourgs voisins de La Bernerie et de Villeneuve.

## Le PCAET c'est aussi :

- La favorisation des circuits courts ;
- Une restauration scolaire avec des menus issus de productions bio ou raisonnée autant que possible ;
- Le développement des transports en commun et le covoiturage ;
- La gestion de l'eau pluviale ;
- L'acceptation de l'herbe et des fleurs des rues avec l'entretien des voiries sans produit phytosanitaire ;
- Le respect des consignes de tri sélectif ;
- La réduction de nos déchets et le compostage individuel ;
- Une meilleure isolation de nos maisons et des sources de chauffage plus respectueuses de l'environnement.



## Objectif de baisse sur le territoire de Pornic Agglo Pays de Retz

Le livret de synthèse et la stratégie sont accessibles en suivant ce lien :

<http://www.pornicagglo.fr/plan-climat-air-et-energie/>





## Des travaux de rénovation énergétique : Quelles aides possibles ?

**FAIRE** est le service public, proposé par Pornic Agglo Pays de Retz, pour vous guider gratuitement dans vos travaux de rénovation énergétique.

Pour vous aider à effectuer les travaux les plus adaptés ou estimer le budget nécessaire et les aides financières dont vous pouvez bénéficier, contactez ou prenez rendez-vous avec un conseiller FAIRE qui vous accompagnera dans votre projet.

Par téléphone : 02 40 08 03 30

Par mail : nantes.44@eiepd.fr

Sur prise de rendez-vous :

<https://www.info-energiepaysdelaloire.fr/prendre-rdv-en-ligne/>

**FAIRE pour Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique.**

Plus d'informations sur le site national :

<https://www.faire.gouv.fr/>

## Bien habiter en pays de Retz

- Vous êtes propriétaire occupant ou propriétaire bailleur d'un logement situé sur la communauté d'agglomération,
- Vous voulez y réaliser des travaux d'amélioration (économies d'énergie, adaptation du logement en prévention du handicap ou du vieillissement),

l'équipe de **Citémétrie** peut vous conseiller et vous accompagner gratuitement dans vos démarches, via le dispositif **BIEN HABITER EN PAYS DE RETZ**, financé par l'agence nationale de l'habitat et Pornic Agglo Pays de Retz.



Ce dispositif offre des solutions pour financer les travaux d'amélioration des logements, en apportant conseils et accompagnement personnalisés (diagnostic, études financières et fiscales, dossiers de subventions).

**Vous pouvez prétendre à cette aide sous certaines conditions :**

- Vous êtes propriétaire d'un logement sur le territoire de Pornic Agglo Pays de Retz ;
- Votre logement doit avoir plus de 15 ans ;
- Vos travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment ;
- Si vous êtes propriétaire occupant, vos ressources ne doivent pas dépasser un certain plafond (se renseigner auprès de Citémétrie) ;
- Si vous êtes propriétaire bailleur, vous devez vous engager à appliquer un niveau de loyer défini par l'Agence nationale de l'habitat.

**Pour plus d'informations, contactez gratuitement Citémétrie :** 02 85 52 34 39 ou

par mail : [pig.petr-paysderetz@citemetrie.fr](mailto:pig.petr-paysderetz@citemetrie.fr)



## AGGLO – Aide aux entreprises

**Pornic Agglo Pays de Retz se mobilise afin d'accompagner au mieux les entreprises pour traverser cette crise sanitaire sans précédent.**

L'agglomération a rapidement décidé de s'engager financièrement dans la mise en place du fonds territorial « Résilience » initié par la Région des Pays de la Loire à destination des TPE (commerçants, artisans indépendants). Pour compléter ce dispositif d'aides mobilisables sous forme d'avances remboursables sans contrepartie bancaire, la

communauté d'agglomération a mis en place des aides directes non remboursables dont les caractéristiques sont précisées sur le site [www.pornicagglo.fr](http://www.pornicagglo.fr)

**Le service développement économique se tient à disposition :** du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h dans ses locaux au 2, rue Georges Charpak Parc d'activités du Val Saint-Martin - 44210 PORNIC

Contact : 02 72 92 40 15 - [eco@pornicagglo.fr](mailto:eco@pornicagglo.fr)

**Nadine Fleurs**  
*La maison du végétal*

Toutes Compositions  
 Florales

Route de Machecoul  
**44580 BOURGNEUF en RETZ**  
 ☎ **02 40 21 49 23**  
[www.nadinefleurs.fr](http://www.nadinefleurs.fr)

VENTE AUX PARTICULIERS DU LUNDI AU DIMANCHE MIDI  
 Tél : 02 40 21 49 23

ETS. Horticole  
 Claude Masson

Flora 2500  
 L'AGITATEUR FLOREAL  
 L'Artisan de la Livraison Florale  
 Florajet 1

**Île du bien-être**  
 Institut de Beauté et de bien-être

Chemin de la Culée - Bourgneuf en Retz - 44580 Villeneuve en Retz  
**02 51 74 03 38** • [contact@iledubienetre44.com](mailto:contact@iledubienetre44.com)  
[www.iledubienetre44.com](http://www.iledubienetre44.com)

PHYT'S  
 LPG  
 ZOO essence of nature

Lundi, mardi, jeudi, vendredi  
 de 9h30/12h30 - 14h/19h  
 Mercredi de 9h30/12h30 - 13h30/16h30  
 Samedi de 9h à 15h30  
 Possibilité de Rdv le midi, et le jeudi jusqu'à 20h

 **RENAULT**  
 La vie, avec passion

**Bourgneuf Automobiles**

Réparation toutes marques - Vente véhicules neufs et occasions  
 Nouvelle technologies, climatisation, air-bag,  
 injection, entretien, pré-contrôle technique gratuit

**02 40 21 92 70** Z.A. des Jaunins  
 44580 BOURGNEUF-EN-RETZ

[www.renault.fr/concessionnaire.bourgneuf-en-retz-garage-rouaud-goisnard.html](http://www.renault.fr/concessionnaire.bourgneuf-en-retz-garage-rouaud-goisnard.html)

**AUTO-ÉCOLE BOURGNEUF**  
 Enseignement de conduite B, AAC, boîte automatique

**Susanne Desjardins** Enseignante de conduite

2, ZA Les Jaunins - Bourgneuf en Retz  
 44580 Villeneuve en Retz  
**06 62 71 23 21**  
[bersusi@aol.com](mailto:bersusi@aol.com)

**Heures de Code**  
 Mardi 19h • Mercredi 18h • Vendredi 19h30 • Samedi de 10h à 12h

E0304405950



**IFI Aménagement**

27 BIS Routes du Mortier du Vannerie - 44124 **VERTOU** Cedex  
 Tél. **02 51 79 18 96** - E-mail : [accueil@ifi-ouest.fr](mailto:accueil@ifi-ouest.fr)  
[www.ifi-amenagement.fr](http://www.ifi-amenagement.fr)



## Mission Locale du Pays de Retz Aides aux Jeunes

Plusieurs aides financières peuvent être proposées par les missions locales. Ces dernières ne sont pas systématiques et dépendent de votre situation.

**Le PACEA** : Jusqu'en janvier 2017, les jeunes ayant signé un contrat CIVIS pouvaient bénéficier d'une allocation mensuelle sous certaines conditions. Ce contrat a été depuis remplacé par **le Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie**. Il s'agit d'accompagner le jeune dans son insertion professionnelle. Un diagnostic est établi. Il se déroule en plusieurs phases qui ne peuvent excéder 24 mois au total. Le jeune est susceptible de percevoir une allocation (son montant dépend de votre situation et ne peut excéder le montant du RSA). Le versement n'est pas systématique. Le jeune ne doit percevoir aucune autre rémunération ou allocation.

**La garantie jeune** : Elle s'adresse aux jeunes en difficulté et vise à favoriser leur retour à l'emploi. C'est une modalité spécifique du PACEA. Elle s'accompagne d'une aide financière de 497,01 euros par mois maximum. En fonction des objectifs définis avec le jeune et de l'évaluation effectuée par la Mission Locale, la garantie jeune peut comporter des périodes de formation, d'immersion professionnelle, ou encore d'autres actions spécifiques liées à l'insertion professionnelle et sociale.

**Les aides à la mobilité** : Les missions locales proposent des aides financières visant à faciliter vos déplacements et favoriser votre mobilité. Un dispositif existe pour aider à financer le permis de conduire pour les jeunes dont les ressources sont insuffisantes. Ces aides sont attribuées sous conditions. Les conseillers des missions locales peuvent aussi vous orienter vers d'autres aides dédiées, comme l'aide à la mobilité de Pôle emploi ou même vers les aides aux transports des Conseils départementaux.

**Le Fonds d'Aide aux Jeunes (le FAJ)** : Créé en 1989 afin d'aider financièrement les jeunes sans revenu ou avec de très faibles ressources, il s'agit d'aides ponctuelles qui répondent à un besoin précis : emploi, hébergement, mobilité, santé... Ces aides sont délivrées au niveau local et ne peuvent excéder 1600 euros par an et par jeune.

Pour connaître l'ensemble des aides financières qui peuvent vous être proposées par votre mission locale, **rendez-vous dans le point d'accueil le plus proche ou contactez votre référent.**



La Mission Locale du Pays de Retz, c'est quoi ?

Une association loi 1901 présidée par des élus avec une mission de service public de proximité.

C'est une structure d'insertion mais aussi un relais d'information.

Son fonctionnement est assuré par un financement public et elle s'appuie sur un réseau national et régional.

Pour qui ?

- Les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, qui habitent dans l'une des 37 communes du Pays de Retz ;
- Les entreprises, les collectivités ou les associations du territoire qui souhaitent accueillir un jeune.

<https://www.facebook.com/Mission-Locale-du-Pays-de-Retz-265372640147115/>

<https://twitter.com/MLPaysRetz>

<https://www.instagram.com/missionlocaledupaysderetz/?hl=fr>



## CME : une nouvelle année compliquée

Dans leur vidéo des vœux 2021, les jeunes conseillers ont détaillé les projets qu'ils espéraient mettre en œuvre au cours de cette année. Si la solidarité et l'environnement étaient déjà au cœur des priorités l'an dernier, elles le sont d'autant plus pour ce nouveau mandat en raison de la crise sanitaire que nous traversons.

La commission solidarité a participé à l'opération « Boîtes de Noël pour les plus démunis ». Les conseillers ainsi que tous les élèves du CM2 ont pris beaucoup de plaisir à imaginer des cartes de vœux qui ont été jointes aux colis de Noël pour les Aînés de la commune.

Un projet solidarité-sport « Courir contre la faim » au profit du Congo se déroulera en mai si les mesures sanitaires le permettent. La commission environnement

souhaitait planter des arbres sur la cour de l'école et à l'entrée de la forêt mais les pluies abondantes et les mesures sanitaires ont obligé au report à l'automne.

La commission sport et loisirs a réfléchi à l'installation d'une structure de jeux au Pré Vincent, celle-ci sera installée courant du second trimestre.

Enfin, tous souhaitent que les routes de la commune soient plus sûres pour qu'ils puissent circuler à vélo en toute sécurité.

## Projet « Architecture et patrimoine »

Toutes les classes de l'école ont mis en place, à partir du mois de mars, un projet « architecture et patrimoine ».

Ce projet doit contribuer au développement des compétences en Arts plastiques comme dans d'autres domaines tels que l'histoire, la géographie ou la maîtrise de la langue.

L'objectif de ce projet est aussi de découvrir et valoriser l'identité de notre commune.

Des productions artistiques sur ce thème seront réalisées dans chaque classe avec l'aide de Bernadette Baglin, conseillère pédagogique départementale en

Arts Plastiques. Trois d'entre elles serviront de supports pour la réalisation de :

- ♦ 2 tapis de course pour l'Association « Courir Avec » ;
- ♦ 1 tapis sur la thématique du patrimoine ;
- ♦ 1 panneau signalétique qui sera installé à côté de l'office de tourisme.

Les différents travaux et les productions, réalisés dans chaque classe, seront exposés du 4 au 9 juin à la salle d'exposition.





## Appel à projets « Plan de relance transformation numérique du 1<sup>er</sup> degré »



La mairie et l'école vont s'engager dans l'appel à projets « Plan de relance - transformation numérique du 1<sup>er</sup> degré ».

Cet appel à projets a pour objectifs de faciliter la mise en œuvre d'une continuité pédagogique et administrative, de réduire les inégalités scolaires et de lutter contre la fracture numérique en contribuant à assurer un égal accès au service public de l'éducation. L'engagement financier de l'état est important.

Ce projet est construit conjointement par la mairie et l'équipe pédagogique et sera soumis à validation à l'Inspection Académique.

**S'il est validé, il permettra :**

- ♦ D'équiper l'école en vidéoprojecteurs, postes de travail pour l'enseignant et tableaux blancs ;
- ♦ D'accéder à des ressources et des services numériques éducatifs.



## La Bande Dessinée à la bibliothèque

Les élèves de la classe de CM2 ont eu le plaisir de participer à 3 ateliers sur la bande dessinée avec les intervenants de la bibliothèque municipale.

Le premier atelier a permis aux élèves de découvrir l'univers de la bande dessinée en travaillant sur le vocabulaire de la B.D, sur l'organisation d'une planche et des bulles et sur les onomatopées.

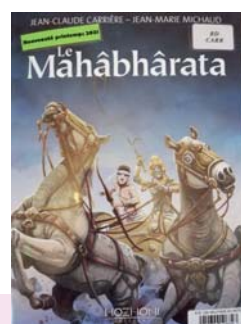
Le deuxième atelier a fait connaître aux élèves le manga, bande dessinée japonaise en noir et blanc.

**L'objectif était de découvrir les spécificités du**



**manga : personnages et genres.**

Le dernier atelier était une rencontre avec un dessinateur de bande dessinée, Jean-Marie Michaud. Il a présenté les différentes étapes de la création d'une B.D et leur a proposé un atelier de mise en pratique à partir d'un mini scénario. Les élèves devaient alors réaliser trois vignettes.



Nous remercions les différents intervenants pour leur investissement auprès des élèves.



## La femme et la bicyclette



Délaissions un instant notre Bourg-des-Moutiers pour explorer un aspect sociologique un peu laissé pour compte dans le phénomène généré par l'essor de la petite reine à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Le dossier de ce bulletin m'en donne l'occasion comme il m'est l'occasion de faire revivre un médecin sans doute oublié du pays de Retz.

Le docteur Just Lucas-Championnière (1843-1913) dont la famille est originaire de Brains<sup>1</sup>, est le petit-fils d'un député du Pays de Retz, ancien compagnon de Charette. Son père, diplômé de l'École de médecine de Nantes, est le fondateur en 1830 du Journal de médecine et de chirurgie pratiques. Médecin à

son tour, Just Championnière se spécialise en chirurgie et devient l'un des initiateurs de la chirurgie antiseptique. Ses conceptions en termes d'antisepsie obstétricale font baisser fortement la mortalité des jeunes mamans à la maternité de l'hôpital Cochin qu'il dirige à Paris entre 1874 et 1881<sup>2</sup>. Il est membre de l'Académie de médecine en 1894, de l'Académie des Sciences en 1912.

Mais le docteur Championnière est aussi passionné de sports et de voyages. C'est en tant que « vélocipédiste militant » qu'il devient le premier président d'honneur du Touring club de France (TCR) à la fin de 1892. Dans les premières années de son existence, le TCR ou Alliance des touristes cyclistes, né en 1890, n'a qu'un seul sujet de préoccupation, la promotion du cyclisme sous toutes ses formes. À la fin des années 1880, la bicyclette évolue vers la forme que nous lui connaissons. Deux roues de taille égale et une transmission du mouvement à la roue arrière par chaîne en font un instrument plus pratique que les modèles précédents et permettent une plus grande diffusion. Les premiers modèles Peugeot sortent en 1886.

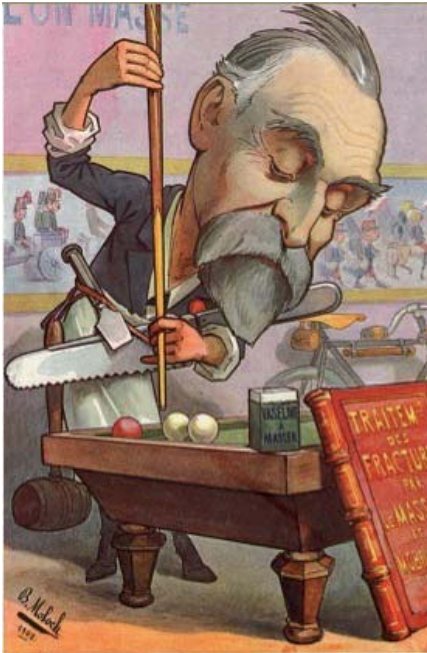
Dans une conférence faite à Caen en août 1894 devant le congrès de l'Association française

pour l'avancement des sciences, Championnière témoigne de la mauvaise opinion « de tous ceux que le cycliste a gêné en les bousculant dans la rue, en passant devant les voitures, en bruissant avec sa corne infernale ou son grelot toujours tintant, le jugement sévère et un peu motivé de ceux dont la vue a été heurtée par ces gens qui passent et repassent sans cesse dans des attitudes et des costumes ridicules<sup>3</sup>. » Il y a alors près de deux cent mille cyclistes écrit-il, « après avoir été à peine tolérés, nous sommes à peu près admis [...] La bicyclette va apporter dans les relations sociales une révolution dont il est impossible encore de calculer l'étendue, mais qu'il est facile de prédire. » Dans un temps où la traction hippomobile règne encore, la bicyclette n'a pas trouvé d'espace pour s'exprimer : « On persécute encore les cyclistes et on leur refuse la place qu'ils doivent avoir sur le trottoir<sup>4</sup>. »

1 - Yves Lostanlen, « Un brillant lignage, les Lucas-Championnière », *Bulletin de la société d'études et de recherches du Pays de Retz*, n°17, 1997, p. 78-85.

2 - Charles Richet, *Notice sur Just Lucas-Championnière*, Archives de l'Institut de France, vers 1915.

3 - Just Championnière, « La bicyclette », *Revue du Touring club de France*, septembre et octobre 1894, p. 179-184 et 203-210.



*Hector Moloch, caricature du docteur Lucas-Championnière avec son vélo en arrière-plan  
Revue Chanteclair 1910 (Source Wikipédia)*

Le docteur Championnière pratique la bicyclette en famille. Sa femme et sa petite fille l'accompagnent dans ses promenades parisiennes. Il voit dans cette nouvelle pratique un instrument considérable en faveur du développement physique des femmes jusqu'ici complètement délaissé. Dans un article de 1893, il fustige la comparaison des inconvénients de la bicyclette avec ceux de la machine à coudre. Celle-ci a mauvaise réputation en raison des effets, que l'effort pour imprimer des mouvements courts et rapides au plateau, exerce sur les jambes féminines. La méfiance qu'il porte à l'équitation, que les femmes pratiquent alors en amazone, position « absolument vicieuse » - il plaide au moins pour la position à califourchon - n'a d'égale que son entrain pour l'exercice idéal que représente la pratique de la bicyclette, alliant effort physique modéré et recherche de l'équilibre. Ce dernier aspect est d'une grande nouveauté et fait de la bicyclette « le plus parfait des appareils

avec lesquels on doit faire son exercice<sup>5</sup>. »

La question du costume est évidemment primordiale, Championnière plaide pour l'abandon de la jupe longue, standard de l'époque mais l'élégance doit rester de mise : « Tout d'abord il faut que ce costume soit gracieux, ou bien l'usage de la bicyclette ne se répandra pas. La femme n'en voudrait pas et le public ne s'y habituerait pas. La jupe longue est disgracieuse et dangereuse par-dessus le marché. La blouse de gymnastique courte avec la longue culotte est plus commode mais tout aussi disgracieuse. Il y a un costume qui se présente tout naturellement, c'est le costume dit de chasse, la culotte courte et les guêtres, avec la jupe courte. Nous connaissons tous des dames qui ne chassent absolument que pour le porter, parce qu'il est très seyant. C'est donc un costume analogue qu'il faut adopter. Avec ce costume, sur une bicyclette de bonnes proportions, la femme sera très agréable à voir quand on aura pris l'habitude de ce spectacle<sup>6</sup>. »

Au-delà des clichés de l'époque, l'attention que Championnière porte au développement des activités en lien avec la pratique

de la bicyclette témoigne d'une attention plus fine envers la condition féminine comme il l'exprime dans un article plus ambitieux : « Dans la recherche de l'équilibre, de l'équilibre et du mouvement, la femme trouve non seulement sur la bicyclette l'occasion d'utiliser les aptitudes de son organisme, mais elle trouve encore une satisfaction véritable [...] Il serait peut-être temps de réparer non une injustice, mais une inconséquence. La société n'a pas moins d'intérêt dans le développement régulier de la femme que dans celui de l'homme<sup>7</sup>. »

Phénomène un peu oublié, le rôle joué par le développement de la bicyclette dans la marche des femmes vers leur émancipation, n'est pas négligeable. Il dépasse assez largement les présupposés de Championnière qui reste figé dans une conception de l'idéal féminin. En bousculant la culture du féminin pour y substituer des natures plus diverses de la femme, la démocratisation de la bicyclette « est un fait sans précédent dans l'histoire de la condition féminine<sup>8</sup>. »

Patrice Pipaud

4 - *ibid.*

5 - Just Championnière, « La femme et la bicyclette », *Revue du Touring club de France*, avril et mai 1893, p. 78-80 et 103-105.

6 - *ibid.*

7 - Just Championnière, « La femme et la bicyclette », *La Nouvelle Revue*, t. 94, mai-juin 1895, p. 82-105.

8 - Anne-Marie Clais, « Portrait de femmes en cyclistes ou l'invention du féminin pluriel », *Les Cahiers de médiologie*, 1998/1, p. 69-79.



## Développer une culture « VÉLO » : une mobilisation partenariale



Sur notre territoire, en partenariat avec Pornic Agglo Pays de Retz, tous les deux ans, les élèves de CE-CM apprennent à respecter les règles de circulation sur une piste routière installée dans la cour de l'école. Des vélos sont mis à disposition. La prochaine intervention est programmée en mai 2021 avec les élèves de CE2, CM1 et CM2.

À la rentrée 2021, l'Éducation nationale impulsera une forte dynamique pour faire en sorte que le « réflexe vélo » puisse être adopté naturellement dès le plus jeune âge.

Cela passera notamment par la généralisation du Savoir rouler à vélo. Ce programme proposera aux enfants de 6 à 11 ans, de suivre une formation encadrée de 10 heures déclinée selon trois axes :

- Savoir pédaler (maîtriser les fondamentaux du vélo) ;
- Savoir circuler (découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé) ;
- Savoir rouler à vélo (circuler en autonomie sur la voie publique).

À l'horizon 2022, tous les enfants entrant au collège devront maîtriser la pratique du vélo en autonomie dans les conditions réelles de

circulation. Cela concernera environ 850 000 enfants, pour une classe d'âge.

Ce programme multi-partenarial (fédérations sportives, associations d'utilisateurs de la bicyclette, associations de prévention, établissements scolaires voire collectivités locales...) sera piloté par le ministère des Sports. Les ministères chargés de l'Éducation nationale et de la jeunesse, de l'Intérieur et des Transports seront associés à la construction de ce programme et à son déploiement.



### René RENAUDINEAU dit Le Bolide

René évoque volontiers ses trajets à vélo pour aller travailler.

Son premier vélo, un « Gitane » de couleur bleue, fabriqué à Machecoul. Il l'avait acheté chez Colbert GUIBERT en 1954.

Il l'utilisait pour son travail et pour faire ses courses. Si vous rencontrez René, il vous parlera volontiers de « Scipion l'Africain » du Café des Touristes, un cycliste également.

Le Tour de France est passé aux Moutiers dans les années 1986 ! Un bon souvenir pour « Le Bolide ».

*Passer à la vitesse  
supérieure ou changer  
de braquet*

*pédaler dans la  
choucroute ou  
dans la semoule*

*Avoir un petit  
vélo dans la tête*

*Avoir la tête  
dans le guidon*



## Pas si nouveau que ça, le vélo électrique !

En effet, c'est l'américain Ogden Bolton Jr qui inventa le premier vélo électrique en **1895**. Ce vélo n'avait pas de pédale mais était déjà équipé d'un moteur situé dans la roue arrière relié à une batterie.

Un autre américain, Hosea W. Libbey, déposa un second brevet en **1897** avec un vélo équipé de deux moteurs placés sur le pédalier.

En **1932**, Philips commercialise le vélo Simplex et développe la production en série.

En **1982**, l'inventeur allemand Egon Gelhard inventa et breveta ce qui peut être considéré comme le principe du vélo électrique. Il fallut attendre près de dix ans pour que le fabricant japonais de motos Yamaha développe le premier vélo électrique et le lance sur le marché en 1993. La transmission se fait alors par cadran.

Une cinquantaine de modèles de vélos électriques sont développés entre 1992 et 1998. Les plus anciens et les plus abordables fonctionnent avec des batteries au plomb tandis que les modèles plus évolués sont progressivement dotés de batteries au nickel.

En **2003**, le premier vélo à batterie lithium est apparu sur le territoire européen.

En 2009, Bosch développe des systèmes de motorisations électriques.

En **2010**, la Chine est le premier producteur mondial de vélos électriques.

Haibike, société allemande créée en 1995, s'installe en France en 2009. Elle présente son premier VTT électrique au salon Eurobike : le eQ Xduro.

En **2015**, apparaît le premier vélo électrique à l'hydrogène et fabriqué en série. Il se recharge en quelques minutes avec une autonomie d'environ 80 km.



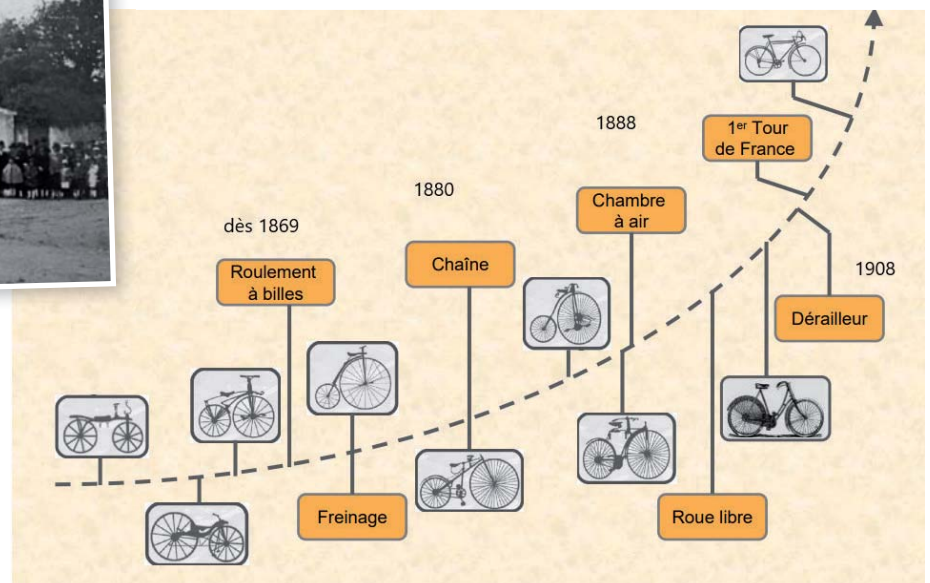
Fête du vélo en 1927 aux Moutiers



La crise sanitaire a nettement accéléré la croissance exponentielle des ventes de vélos électriques.

Les nouvelles pistes cyclables, les aides à l'achat proposées par les collectivités notamment ont un effet important : les français s'équipent.

## Les grandes étapes



Avoir un petit  
vélo dans la tête

péter un câble

Se remettre en selle

perdre les  
pédales

Regarde pas  
la couleur du  
vélo, pédale !

Être à plat

mouiller le maillot



## La promenade côtière

Qui ne s'est jamais arrêté sur la promenade côtière pour s'extasier devant la vue que nous offre la Baie de Bourgneuf ?

Les lève-tôt vous diront que la lumière du matin est la plus belle,

D'autres seront en admiration devant les embruns d'une marée haute par fort vent d'ouest,

D'autres encore assureront que le plus beau est le coucher de soleil au moment où l'astre se noie dans l'océan et irradie de ses rayons le ciel des mille couleurs de feu !

Toujours est-il que ces panoramas sont aujourd'hui offerts aux piétons qui déambulent tout le long de la promenade allant des Plantes débarquées au Lancastria.

Le Conseil Municipal, après des débats partagés, a convenu qu'il

pourrait être autorisé aux cyclistes d'accéder à cette promenade.

Y accéder, oui, mais pas n'importe comment ni n'importe quand.

Le non-respect des règles ci-dessous pourrait conduire à un retour à l'interdiction totale de circuler à vélo sur la promenade.

C'est donc à titre d'essai que vos élu(e)s ont pris les décisions suivantes :

**Accès autorisés aux cyclistes sous réserve de :**

- Respecter le 5 Km/h ;
- Laisser en toutes circonstances la priorité aux piétons ;
- Mettre pied à terre en cas de besoin ;
- Prendre en compte les périodes d'interdiction à forte fréquentation piétonne.



**Les périodes d'interdiction retenues sont à ce jour :**

- **Les vacances scolaires de toutes les zones ;**
- **Les week-ends et jours fériés ;**
- **La période du 15 juin au 15 septembre.**

Il est également rappelé que les chevaux y sont interdits, les chiens doivent être impérativement tenus en laisse, qu'ils sont interdits sur les plages et que bien évidemment leurs maîtres sont tenus de ramasser leurs déjections.

A tous les cyclistes fréquentant nos rues, il est rappelé que le code de la route est applicable sur la totalité de la commune et que les sens interdits, en particulier ceux s'adressant aux cyclistes, ne sont pas là par hasard mais pour leur sécurité et celle de tous les usagers.

## Des accueils « vélo » sur la commune

**Les campings de la « Destination Pornic », labellisés Accueil Vélo :**

- DOMAINE DU COLLET : 02 40 21 40 92
- LE PRIGNY : 02 40 64 73 81
- LES BRILLAS : 02 40 82 79 78

**Les chambres d'hôte qui mettent à disposition des services particuliers pour les cyclistes :**

- DOMAINE DES HORTENSIAS : un local à vélos avec location de VTC - 06 83 72 05 46
- L'ABRI COTIER : un local à vélos avec des prises électriques et du matériel de réparation à disposition - 06 99 76 58 29
- LE MOULIN DES TRÉANS : prêt de 8 vélos, documentation, local à vélos et matériel de réparation à disposition - 07 72 22 65 82.

Un accueil et des services de qualité pour des vacances ou des week-ends à vélo réussis !



“

**Vous pouvez monter à bord de tous les TER avec votre vélo.**

Aucun supplément n'est nécessaire, votre billet ou abonnement vous permet l'accès à nos trains. Aucune réservation n'est nécessaire.

Les trains disposent d'emplacements spécifiques où vous pouvez ranger votre vélo pendant votre trajet, dans la limite des places disponibles.

Vous devez assurer vous-même le chargement et le déchargement de votre vélo.

”



## Fête du vélo aux Moutiers : Dimanche 6 juin

- **10h à 12h30, place Charles De Gaulle :**
  - Atelier de diagnostic sur le vélo en partenariat avec l'Amicale Laïque et des bénévoles ;
  - Parcours ludique vélo pour enfants ;
  - Jeux avec vélos décorés et cyclistes déguisés.
- **10h à 11h30 et 14h 30 à 16h30 :** départ libre du Rallye vélo « A la découverte des fermes et des moulins des Moutiers en Retz »
- **10h à 17h30 :** place Charles De Gaulle, exposition photos sur les fermes et les moulins des Moutiers en Retz en lien avec les questions du Rallye vélo.



## Location de vélo électrique sur l'AGGLO

Le Département de Loire-Atlantique et Pornic Agglo Pays de Retz lancent VÉLILA, un nouveau service de vélo à assistance électrique. Accessible aux habitants de la Communauté de Communes, VÉLILA offre la possibilité de louer un vélo électrique d'un mois à un an, le temps de découvrir tous les avantages du vélo pour les trajets quotidiens.

Les conditions pour louer un vélo Vélima :

- Résider dans l'une des 15 communes de Pornic Agglo Pays de Retz (un justificatif de domicile sera demandé ainsi qu'une copie de la carte d'identité) ;
- Avoir 18 ans minimum ;
- Avoir souscrit une assurance responsabilité civile.
- Une seule location sera possible par foyer.

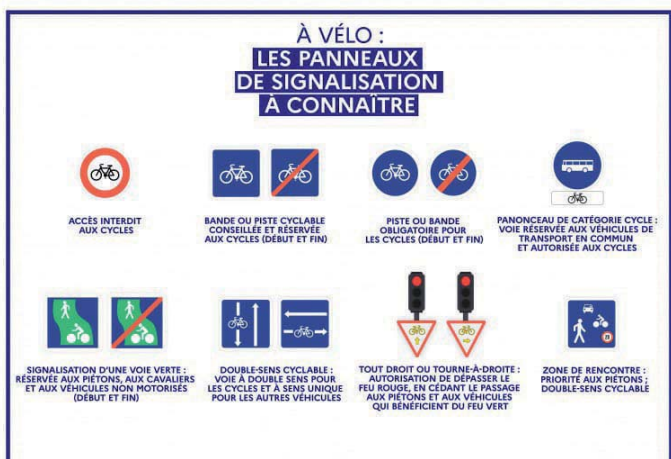
Combien ça coûte ?

Durée de location	1 mois	3 mois	6 mois	12 mois
Tarif plein	35 €	84 €	150 €	250 €
Tarif social*	17,50 €	42 €	75 €	125 €

\* Sous conditions de ressources : seniors bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), étudiants, demandeurs d'emploi et bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA)

Si vous êtes salarié, pensez à la prime transport. Votre abonnement peut être pris en charge à hauteur de 50% par votre employeur.

Contact : Service Vélima de Pornic agglo Pays de Retz - 02 51 74 07 16 - [velila@pornicagglo.fr](mailto:velila@pornicagglo.fr)



## SAS VÉLO : QUEL USAGE ?

Le **SAS vélo**, inscrit dans le code de la route depuis 1998, permet au cycliste de patienter au feu rouge en toute sécurité. Ce dernier se rend ainsi plus visible des autres usagers de la route. Le **SAS vélo** permet de ne pas se retrouver dans l'angle mort d'un autre véhicule. Le cycliste a alors une meilleure visibilité sur la circulation du carrefour. Les motards et les automobilistes qui ne respectent pas le sas vélo peuvent être verbalisés.

En savoir plus : <https://www.securite-routiere.gouv.fr>

**M TAXIS MORLET**

**LES MOUTIERS EN RETZ  
PORNIC - LA BERNERIE EN RETZ**

**06 78 71 99 61**

Prise de rdv de 9h à 18h du lundi au vendredi  
*Le week-end sur réservation*

taxi.morlet@orange.fr  
19, rue du Pré Tarin  
44760 LA BERNERIE EN RETZ

 Conventionné  
organisme  
d'assurance  
maladie

 4 taxis

 Minibus  
7 passagers

 Gare et  
aéroport

 Hopitaux

  
MARION & MATHIEU  
OPTICIENS

[www.marionetmathieuopticiens.fr](http://www.marionetmathieuopticiens.fr)

1 place de la Gare - 44210 PORNIC - 02 51 18 63 59



**Jolly CHARPENTE**

TRAVAUX MARITIMES  
CHARPENTE  
OSSATURE BOIS

   
La nouvelle énergie du bâtiment

Z.A. Les Jaunins - Bourgneuf en Retz - 44580 Villeneuve en Retz  
Tél. 02 40 21 42 40 - [www.jolly-charpente.com](http://www.jolly-charpente.com)



*Domaine du Sillon Côtier*



NICOLAS FERRÉ  
VIGNERON - RÉCOLTANT

1<sup>ER</sup> CHEMIN DE TRÉLEBOURG • 44760 LES MOUTIERS-EN-RETZ  
Tél. 02 40 64 77 29 • [sillon-cotier@wanadoo.fr](mailto:sillon-cotier@wanadoo.fr)  
[www.domaine-sillon-cotier.com](http://www.domaine-sillon-cotier.com)



**POMPES  
FUNÈBRES**

*Main*

SALONS FUNÉRAIRES  
ORGANISATION COMPLÈTE D'OBSÈQUES  
DEVIS GRATUIT SUR DEMANDE  
CONTRATS OBSÈQUES

16, rue de Nantes - 44320 CHAUMES-EN-RETZ  
Tél. 02 51 74 57 94  
Ag 9844306

35, rue Jean du Plessis - 44760 LA BERNERIE-EN-RETZ  
Tél. 02 40 64 61 07  
Ag 200044333

1 rue de la Taillée - 44580 VILLENEUVE-EN-RETZ  
Tél. 02 40 21 93 30  
Ag 200044328

**PATRICE  
ENTRETIEN & VITRERIE**



Bel Essor - Le Clion sur Mer  
44210 PORNIC  
Tél./Fax 02 40 21 70 73  
[patricebeillard@aol.com](mailto:patricebeillard@aol.com)

**BREHARD**

TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS  
Z A le pont neuf 44320 SAINT PERE EN RETZ  
Tel : 02.40.21.70.78 - Fax : 02.40.21.86.16  
[secretariat@brehard-tp.fr](mailto:secretariat@brehard-tp.fr)



## Domaine du Sillon Côtier : La certification Terra Vitis obtenue !

Le Domaine du Sillon Côtier créé en 1887 est aujourd'hui la dernière exploitation viticole de la commune. Repris en 2014 par Nicolas Ferré qui perpétue ainsi la tradition familiale, le Domaine compte 15 hectares de vignes produisant des vins blancs, rosés et rouges. Treize cépages sont cultivés, ce qui permet de travailler et de proposer une large gamme de vins ainsi que du jus de raisin.

Depuis la reprise du Domaine, Nicolas Ferré s'est engagé sur la voie d'une viticulture plus respectueuse de l'environnement avec notamment de l'enherbement dans les rangs, l'utilisation du biocontrôle (méthode naturelle pour lutter contre les maladies et insectes) et le retour au travail du sol. Depuis 2020, l'équipe du Domaine a choisi d'aller plus loin dans la modification de ses pratiques culturales afin d'obtenir la certification Terra Vitis. C'est chose faite depuis Janvier 2021 ! Cette certification est l'aboutissement d'un long travail engagé depuis plus de 10 ans et d'une volonté de travailler et de produire des vins de qualité, respectueux de l'environnement, du



terroir et des hommes.

La fédération Terra Vitis, fondée en 1998 dans le Beaujolais, compte aujourd'hui plus de 500 adhérents en provenance de toutes les régions viticoles. Elle est la seule certification de viticulture raisonnée reconnue par le Ministère de l'agriculture.

Terra Vitis c'est surtout une démarche qui tient compte de l'exploitation dans son ensemble, pour une viticulture durable. Protection de la vigne, de l'air, de l'eau, des sols, de la biodiversité, de la santé de l'homme et gestion des déchets sont de rigueur.

**Domaine du Sillon Côtier :**  
[www.domaine-sillon-cotier.fr](http://www.domaine-sillon-cotier.fr) /  
[sillon-cotier@wanadoo.fr](mailto:sillon-cotier@wanadoo.fr)  
Tél : 06 70 62 18 00 / 02 40 64 77 29



## Office Notarial aux Moutiers en Retz

**La Bonne Auberge a cessé son activité. A sa place, un office notarial s'est installé.**

**Maître Pierre POUSSIER**  
5 Avenue de la Mer  
Tel 02 52 80 00 23



## La Petite Monastérienne



**Jean-Clément BAILLY et Mayi CHANSON-SY entament leur septième saison à la Petite Monastérienne.**

En cette période de crise sanitaire, ils se sont adaptés et proposent, lors des congés scolaires, des plats à emporter : Plat du jour, burgers, pizzas et crêpes sucrées.

**Horaires d'ouverture :**  
de 12h à 14h et de 16h à 18h (fermé le lundi)

Adresse : 5 bis Place de l'Église Madame aux Moutiers  
**Réservation par tel au 09 73 68 38 87.**

Lorsque la situation sanitaire le permettra, ils espèrent reprendre leur activité habituelle.

**En juillet et août, la Petite Monastérienne est ouverte 7 jours sur 7 de 12h à 14h et de 18h à 21h**

# Les services de SANTÉ !



## Cabinet de kinésithérapie

### AUX MOUTIERS EN RETZ

Depuis 10 ans, Julie RICHOMME exerçait en collaboration avec Madame Violaine Staub, au Cabinet de kinésithérapie situé 2 place de l'Eglise Madame aux Moutiers-en-retz.

Le 1<sup>er</sup> Février 2021, elle est devenue titulaire de ce cabinet de kinésithérapie de la maison médicale des Moutiers en Retz.

**Vous pouvez la contacter aux numéros :**

**Tél fixe : 02 40 64 47 84**

**Tél portable : 06 73 85 51 94.**



## Cabinet d'ostéopathie

### AU BOURG DES MOUTIERS EN RETZ

Diplômé d'ostéopathie, j'accueille aujourd'hui adultes, adolescents, enfants, femmes enceintes, nourrissons, sportifs ou seniors pour soulager les douleurs du quotidien, celles issues de traumatismes, de pathologies ou encore pour effectuer un bilan.

Je vous recevrai à mon cabinet au 6 rue de l'Abbé Baconnais aux Moutiers-en-Retz ou me déplacerai à votre domicile pour les personnes à mobilité réduite.

**N'hésitez pas à prendre rendez-vous au 06 46 78 97 25 ou sur Doctolib.**

Stanilas Jallais

## La CAF nous informe !

### ÇA PEUT ARRIVER

D'AVOIR  
BESOIN  
D'ÊTRE  
AIDÉ.

Demandez  
l'aide financière  
d'urgence  
du Département  
et de la Caf de  
Loire-Atlantique.



Il y a des besoins qui n'attendent pas.  
C'est pourquoi le Département et la Caf de Loire-Atlantique se mobilisent et proposent une aide financière d'urgence pour les personnes en difficulté du fait de la crise sanitaire.

#### L'AIDE DU DÉPARTEMENT



##### Pour qui ?

- Personne seule ou en couple ayant des ressources par mois inférieures à :
  - > 1 050 € pour une personne seule;
  - > 1 520 € pour un couple.



##### Pour quoi ?

- Payer les dépenses de première nécessité : courses, factures d'eau ou d'électricité, etc.



##### Quelles conditions ?

- Avoir une baisse de ressources et/ou une hausse des dépenses, liés à la crise sanitaire.

#### L'AIDE DE LA CAF



##### Pour qui ?

- Familles allocataires :
  - > avec enfant(s);
  - > en cas de grossesse en cours;
  - > parents séparés qui n'ont pas la garde des enfants.



##### Pour quoi ?

- Payer les dépenses de première nécessité : courses, frais de cantine des enfants, etc.
- Rembourser les mensualités d'un prêt immobilier.



##### Quelles conditions ?

- Avoir une baisse de ressources et/ou une hausse des dépenses, liées à la crise sanitaire.



### Comment bénéficier de ces aides ?

Contactez les travailleurs sociaux du Département et de la Caf de Loire-Atlantique :

**Département de Loire-Atlantique**  
02 40 99 10 00  
du lundi au vendredi 9h-17h  
ou rendez-vous dans votre espace départemental des solidarités

**Caf de Loire-Atlantique**  
02 53 55 17 02  
du lundi au vendredi  
9h30-12h / 13h30-16h  
polefamille.cafnantes@caf.cnafmail.fr

Votre demande sera étudiée par les travailleurs sociaux. Ils pourront vous orienter vers d'autres dispositifs éventuels.



#### Bon à savoir

Ces aides forfaitaires sont versées par virement bancaire uniquement, sur le compte du bénéficiaire.



### Association Éveil Tango

ÉVEIL TANGO continue les ateliers de tango Sport Santé et autres danses par visioconférence.

Seul ou en couple, les exercices se déclinent en un travail individuel de posture, des enchaînements, des pas de danse, du renforcement musculaire...dans la joie et la bonne humeur. On peut voir des sourires sur les visages.

Les animateurs donnent les consignes, sans musique, puis avec la musique. Ils vérifient que chacun exécute bien les mouvements.

3 ateliers sont proposés en visioconférence : le lundi à 10h30, pour les danses swing en solo, le mardi à 10h30, pour les débutants en tango argentin et le mercredi à 10h30 pour les danseurs initiés en tango argentin.

Pour se connecter, c'est facile les animateurs vous aident, par une assistance téléphonique personnalisée gratuite, à installer et à utiliser le logiciel Zoom sur votre tablette ou votre ordinateur.

Lorsque les salles vont ouvrir à nouveau Eveil Tango vous propose de découvrir d'autres danses et organisera un atelier de danses swing en solo et un atelier de danses à 2, le lundi à 10h et à 11h, en plus du tango argentin le mardi pour les débutants. Il reste des places.

**Pour tout renseignement, s'adresser à Karen :**  
au 06 20 88 50 59

**Adhésion à l'association 18 €, gratuité des ateliers en distanciel.**



### Moutiers Country et Line

« Dansez, sinon nous sommes perdus » Pina Bausch chorégraphe (1940-2009)

Comme la plupart des Associations de la commune, « Moutiers Country et Line » est toujours en attente d'une autorisation pour la reprise de la danse country. Nous avons cessé les cours en octobre 2020.

Pour pallier à cette situation, et remettre en place du lien entre les adhérents, l'animatrice, Isabelle Lenoir, a proposé des cours en Visio les mardis et jeudis, depuis 13 semaines. Dix-sept adhérents se retrouvent via les ordinateurs (26 suivent les liens vidéo joints). Ces motivés, coachés par Isabelle, revoient les danses qu'ils ont apprises ces dernières années. Ils dansent entre le canapé et la table dans leur salon, le garage. Bref, là, où ils trouvent de la place !

C'est donc avec impatience que les adhérents guettent le printemps, de bonnes nouvelles concernant la reprise des activités de toutes les associations. Ils espèrent pouvoir bientôt, danser à l'extérieur, sur un terre-plein, en respectant les distances réglementaires et les groupes établis à la rentrée de septembre 2020 ?

Comme vous pouvez le constater l'association « Moutiers Country et Line » est toujours vivante et pressée de retrouver tous ses adhérents ainsi que ses heures de cours dans la Salle Jean Varnier afin de présenter un jour, une de leur prestation, lors d'un prochain téléthon ou d'une manifestation festive organisée par la municipalité.

**Vous pouvez contacter :**

**Nadine GADET, présidente, au 06 40 11 06 03**

**Isabelle LENOIR, animatrice, au 06 24 38 01 11.**

### Club de tennis des Moutiers en Retz

En raison de la COVID 19, en 2020, nos habitudes ont été perturbées : limitation des ouvertures des courts, peu de réservations estivales.

Nous avons dû annuler « le Grand Défi Monastérien » qui progressait chaque année.

Malgré tout, nous enregistrons une légère augmentation du nombre d'adhérents.

Pour 2021, malgré toutes les incertitudes liées à la crise sanitaire, nous espérons rétablir « le Grand Défi Monastérien » les 14 juillet et 7 Août de 14 à 18h.

Les beaux jours reviennent, l'envie de jouer au tennis aussi. Vous pouvez réserver les courts de tennis au 06 52 31 07 58 ou adhérer à l'association en téléphonant au 06 14 35 45 59.

#### Les tarifs 2021

- Tarif à l'heure : 8€
- Adhésions : 3 solutions sont possibles.
- Le tarif annuel de 50 € est conservé avec réservation à l'heure pour juillet et août au Proxi (sans possibilité de réservation internet pendant ces deux mois) ;
- Pour l'ensemble de l'année (50€ +20€) soit 70€ avec la possibilité de réservation sur internet via « tennislibre » ;
- Pour juillet et août, une adhésion mensuelle de 40€ (voir pour la possibilité de réserver sur internet)

L'avantage d'adhérer : l'accès est gratuit et la réservation facile via internet en dehors de la saison estivale. Pour tous renseignements :

**J.C BORDIER - 1 Rue Félix Guillou - 44760 Les Moutiers en Retz - 02 40 82 73 02 - 06 14 35 45 59**



### Association Sûrya yoga

L'association **Sûrya yoga** a le plaisir de proposer la pratique du Hatha yoga aux Moutiers en Retz, sous forme de cinq cours adultes par semaine, du lundi au vendredi dans la petite salle de l'espace Jean Varnier.

Les cours sont dispensés par Laurence Alexandre-Guérinel diplômée de l'Ecole Française Du Yoga de l'Ouest (école rattachée à la F.N.E.Y Fédération Nationale des Enseignants de Yoga).

La pratique basée sur la présence du souffle permet de venir travailler avec douceur, fermeté et attention toutes les parties du corps, de libérer les articulations, de retrouver souplesse et mobilité. Le mental s'apaise laissant ainsi ressentir un état de calme et nous amenant vers la méditation.

Dans une société qui a besoin de reprendre son souffle, de retrouver des fondamentaux, d'espérer en un horizon ouvert, nous pensons que le yoga, dans sa dimension corporelle et spirituelle, peut incarner des valeurs dont le monde a impérativement besoin pour se réinventer et respirer, de nouveau, à l'unisson.

Même si cela ne remplace pas un cours de yoga en présentiel, l'association a proposé, à ses adhérents, des cours en ligne, lors des périodes de fermeture de salles.

Dès que possible, nous organiserons de nouveaux stages. Ceux-ci pourront aussi être ouverts aux personnes extérieures à l'association.

Si vous souhaitez nous rejoindre, un cours d'essai gratuit vous sera proposé.

**Pour toutes informations plus précises, n'hésitez pas à nous contacter au 06 52 16 63 08 ou par courriel, à l'adresse suivante [surya.yoga@orange.fr](mailto:surya.yoga@orange.fr)**



### Les Mercredis de Prigny

Notre association culturelle a **40 ans** cette année. Créée en 1981, elle s'intitulait « Animation 2000 », et proposait principalement des conférences souvent animées par Emile Boutin, historien monastérien. En 1995 elle devient « Les Mercredis de Prigny », et se consacre presque exclusivement à la musique classique.

Voici le **programme de la saison 2021**, le mercredi soir à 21h, à la **chapelle de Prigny** si la situation sanitaire le permet, sinon à l'**église Saint-Pierre** :

- 7 juillet - ensemble Guillaume Boni, musique sacrée et animale.
- 21 juillet - duo flûte et harpe avec Jérémie Mignotte et Nikolaž Cadoret.
- 28 juillet - duo musique bretonne avec Maude Madec au chant et bombarde, et Gurvan Liard à la vielle.
- 4 août - duo musique grecque avec Takis Jobbit et Patrick Lairain.
- 11 août - accordéon chromatique avec Camille Privat.
- 18 août - trio musique et chants corse, italien et irlandais avec Johan-Génin Brandt.
- 25 août - duo Las Melenitas avec Noémie et Chloé Bousquet.

La **chapelle de Prigny** sera ouverte, pour les **visites**, tous les mercredis de juillet et août, de 14h30 à 17h30h. Accueil par les bénévoles de l'association.

**Vous pouvez consulter notre site internet :**  
<https://www.lesmercredisdeprigny.fr>



### Union Nationale des combattants des M

L'association, créée en 1972, regroupe actuellement **35 membres répartis en plusieurs catégories (21 combattants AFN – 7 soldats de France – 2 « Indochine » – 1 guerre 39/45 – 2 veuves – 1 OPEX et 1 porte-drapeau).**

Elle accueille toutes les générations du monde combattant, sans distinction d'opinion ou de religion et veille à :

- **Rassembler et soutenir**, ceux qui ont porté l'uniforme pour la défense de la France, pendant les conflits armés passés ou au titre du service national, les veuves d'anciens combattants, les veuves et orphelins de guerre, ainsi que ceux qui participent, actuellement à la défense de notre patrie.

Les anciens gendarmes, policiers, douaniers, pompiers, réservistes, membres de la Croix Rouge, de la Protection Civile, du Souvenir Français, l'ensemble des





## AMICALE LAÏQUE

Adaptation, souplesse et inventivité sont les maîtres mots depuis l'année dernière pour l'association. Nous avons pu réaliser un vide-grenier mi-septembre, réussi à proposer les sapins de Noël, offrir des mugs souvenirs aux enfants de l'école et à son personnel à la fin de l'année et participer avec la mairie au « Noël au Bourg » qui a remporté un franc succès. Beaucoup de personnes des alentours (et parfois aussi de très loin) ont fait le déplacement pour pouvoir assister à cet événement et ainsi profiter d'une tartiflette, d'un vin chaud ou d'un gâteau !

Compte tenu du peu de manifestations réalisées en cette période de crise sanitaire, ce fut une belle prouesse collective. Merci encore à nos commerçants pour le financement des balades en calèche

dédiées aux enfants des Moutiers et à notre cher Père Noël.

À l'heure où nous écrivons cet article, nous ignorons si nous serons en mesure de maintenir le carnaval des enfants, pour autant, le centre des Farfadets prépare activement Mme Carnaval et l'Amicale anticipe la logistique et les demandes administratives.

En attendant, une équipe de bénévoles s'est mobilisée pour réparer et rafraîchir environ un tiers des tricycles de l'école. Ces tricycles, d'une quinzaine d'années, avaient grand besoin d'une cure de jouvence vue l'utilisation quotidienne qu'en font les enfants de l'école ! Les tricycles ont été démontés, les pièces métalliques sablées par un professionnel à Pornic et la peinture sera appliquée par les soins des enfants de la commune,

avec l'aimable collaboration des enseignants des petits. Des soudures de renfort ont été réalisées par nos experts bénévoles. Quelques pièces détachées ont été également rachetées. Bravo à cette équipe de l'Amicale, pour son expertise vélo/bricolage/soudure lors de ces ateliers de réparation. Merci également au Domaine du Sillon côtier pour l'accueil chaleureux réservé aux volontaires de l'Amicale venus réparer les vélos sur leur propriété et pour son soutien logistique. L'Amicale espère pouvoir travailler sur les autres trottinettes et tricycles de l'école et ainsi offrir du matériel de qualité aux nouvelles générations d'enfants de la commune. Cette démarche permet de sensibiliser les écoliers aux gestes éco-citoyens. La municipalité participe financièrement ce projet.

Au-delà des marchés artisanaux de l'été et des vide-greniers du 2 mai et du 4 juillet, d'autres projets sont en cours de réflexion soirée tartiflette (reportée à l'hiver 2022), soirée karaoké, cinéma de plein air, blind test, goûters-rencontres à la sortie de l'école, dégustation d'huîtres et vins blancs, barbecue participatif.

**L'Amicale Laïque vous souhaite un joyeux printemps aux Moutiers !**

N'hésitez pas à nous contacter ou à vous joindre à nous pour préparer les manifestations :

**amicalelaique44760@gmail.com**  
**06 89 57 47 40 ( Whatsapp)**  
**et sur Facebook aussi !**



## Moutiers en Retz

élus peuvent être membres de l'association comme « soldats de France ».

- **Maintenir, développer** les liens de camaraderie, d'amitié et de solidarité entre ceux qui ont participé à la défense de la patrie et agir pour la défense des intérêts du monde combattant et des Armées,
- **Perpétuer** le souvenir des combattants morts pour la France, contribuer au travail de mémoire et à la formation civique des jeunes générations et participer à l'esprit de défense par son témoignage et ses réflexions.

Le samedi 25 janvier 2020, un nouveau président a été élu : Jacky Deroit, membre de l'association depuis 2018,

ancien commandant de la gendarmerie de Bourgneuf en Retz. Titulaire de la médaille militaire, de la médaille d'or de la défense nationale, de la médaille de la sécurité intérieure, de la médaille de la défense du territoire et de la médaille des sports américain, Jacky Deroit est soldat de France.

**Vous êtes volontaires rejoignez-nous**  
**Renseignements en mairie ou auprès du président**  
**(Jacky DEROIT), correspondant Défense communal.**



## Club Nautique

Comme l'année dernière, nous sommes encore impactés par les conséquences de la crise sanitaire du COVID 19 et les décisions gouvernementales concernant la pratique des activités en club.

Nous ne savons pas à ce jour si nous pourrions assurer de manière optimale la tenue des séances loisirs et des stages durant le printemps (reprise à partir du 13 Mars). Le club s'est cependant organisé pour pouvoir reporter le maximum de sorties qui ne seraient pas effectuées sur la période des congés d'été ou nous espérons avoir plus de visibilité.

En ce qui concerne la voile scolaire celle-ci devrait pouvoir se dérouler comme prévu si les conditions de pratique actuelles restent inchangées.

Malgré cette période difficile pour les associations sportives nous continuons à mettre en œuvre des actions afin de faire vivre le club.

À ce titre la rencontre d'Emile Amoros, champion du monde de voile 2013 sur 29er et futur participant au J.O de Tokyo en 49er, avec des écoliers de primaires s'inscrit dans ce cadre.

Cette rencontre s'est déroulée lors d'une séance de voile scolaire au club et les enfants ont pu ainsi échanger et profiter des conseils du compétiteur.

Nous avons aussi mis en place en septembre dernier une journée de ramassage des déchets sur la plage. En fin de journée, en coopération avec le département via le PDESI, une séance de navigation fut proposée aux participants. Ce moment convivial autour de la protection de l'environnement a été une vraie réussite et sera reconduit cette année.

Nous espérons pouvoir reprendre un fonctionnement normal le plus rapidement possible et serions heureux de vous accueillir au sein de notre association si vous souhaitez pratiquer la voile.

Nous restons à votre disponibilité pour de plus amples informations. Vous pouvez également consulter notre site internet ou notre site Facebook pour suivre l'actualité du club :

<https://fr-fr.facebook.com/CNMoutiers>

<https://club-nautique-des-moutiers.assoconnect.com/>



## Arbre de Jad'en Retz

L'association a été créée le 18 novembre 2019 par Danielle El Maari aux Moutiers en Retz. Danielle enseigne le Qi Gong et le Tai Chi Chuan depuis 2001. Ces deux activités sont habituellement pratiquées dans la salle Jean Varnier des Moutiers en Retz et salle Bellevue à La Bernerie-en-Retz.

Elle enseigne une gymnastique chinoise de santé et de longévité bénéfique aux femmes comme aux hommes. Chaque activité est réalisable à tout âge, dans la lenteur, la rondeur, l'équilibre et surtout dans la pleine conscience de ses actions. Essentiellement basée sur des étirements et des relâchements, cette gymnastique s'effectue simultanément avec le professeur, enchaînant une répétition d'exercices doux, progressifs et très agréables. Ces disciplines chinoises agissent précisément sur les muscles, les tendons, sur les fonctions des organes internes ainsi que sur les points d'acupuncture des méridiens de santé. Pour la détente, un fond musical zen agrémenté chaque séance qui comprend aussi une séquence d'automassages externes.

Le Qi Gong : le Qi : l'Énergie, se dit Tchi et Gong : la Voie, se prononce Kong. Cet art permet le relâchement du bassin dynamisant la colonne vertébrale, détendant les épaules et la région lombaire. Il permet également d'entretenir une bonne souplesse des articulations, du corps en général et de l'esprit.

Quant au Tai Chi Chuan « duel contre l'invisible » la logique des mouvements est celle des techniques de combat. Issu du Qi Gong, le Tai Chi Chuan développe la coordination, la synchronisation, la souplesse et la mémorisation dans la régularité de l'entraînement.

Suite aux restrictions sanitaires, exceptionnellement Danielle dispense ses cours hebdomadaires en extérieur, tout en respectant les distances, au Siège de l'Association.

[www.adjrenretz.over-blog.com](http://www.adjrenretz.over-blog.com)

LA PLUS BELLE FAÇON DE VIVRE VOS VACANCES !!!

**Les Brillas**  
camping

flower campings  
le camping c'est mieux

Location et Vente  
de Mobil-Homes

Le Bois des Tréans • 44760 Les Moutiers en Retz  
Tél. 02 40 82 79 78 • info@campinglesbrillas.com • www.campinglesbrillas.com

**Maître Thierry ROBVEILLE**  
Notaire

**LES MOUTIERS EN RETZ**  
Maison avec terrain de 760m<sup>2</sup> comprenant un séjour, une cuisine, 2 chambres, salle d'eau, wc et garage.  
Prix - 155 872 euros (Frais de négociation inclus)

**LES MOUTIERS EN RETZ**  
Maison avec jardin de 500m<sup>2</sup> comprenant un séjour ouvert sur cuisine aménagée, une salle de bains, 2 chambres, wc, garage, débarras, petite pièce au dessus.  
Prix - 171 320 euros (Frais de négociation inclus)

Chemin de la Culée - Zone Commerciale des Salines - 44580 VILLENEUVE-EN-RETZ  
Tél. 02 40 21 40 02 - Fax 02 40 21 46 17

sarl **CROSNIER**  
Johann  
Artisan Maçon

Maçonnerie Générale et Rénovation,  
Etanchéité, Couverture, Traitement de toiture,  
Peinture et Ravalement,  
Enduit traditionnel et décoratif

14 route du Bois des Tréans  
44760 Les Moutiers en Retz  
06 51 52 22 45 • crosnier.johann@yahoo.fr

**Sarl Daïan**  
Plomberie - chauffage

Installation sanitaire et thermique  
Rénovation de salle de bain  
Dépannages et petits travaux  
Ramonage de cheminée

44760 Les Moutiers en Retz **06 59 11 22 50**  
eurl-daian@outlook.fr

# LES MOUTIERS EN RETZ

Investissez dans un patrimoine d'exception

**TERRAINS À BATIR**

COMMERCIALISATION

**07 66 05 33 98 - 06 84 65 58 17**

www.besnier-amenagement.com

**BESNIER**  
aménagement

# 2021

Cher voyageur,  
Chère voyageuse,

T e v o i l l à  
en  
attente de nouveautés,  
En attente de  
l'été,  
Dans  
cette période à  
rebondissements particuliers,  
Nous te proposons pour t'évader  
Quelques balades à pied,  
Dans les ruelles des **Moutiers**.

A travers les chemins salés  
Et les murs de bleuets  
Tu seras guidé-e- pour vagabonder  
Au fil des marées et des sonorités  
Tu croieras des silhouettes exposées  
Et liras des curiosités.

## À TOI DE JOUER

LES MOUTIERS-EN-RETZ  
À PARTIR DU 11/07/2021